

## Table de matières

Introduction	70
<b>Première partie: Les débats de la troisième assemblée générale du REMDH</b>	
1. Recommandations générales concernant l'action future du REMDH	75
2. Le développement des compétences	79
3. Le lobbying du partenariat euro-méditerranéen	80
4. Le protection des défenseur des droits de l'Homme	81
5. Les droits des femmes	82
6. La liberté d'expression et d'association	83
7. Le racisme, l'émigration, les réfugiés, et les échanges humains	85
8. L'éducation en matière des droits de l'Homme	87
9. Les droits de l'Homme en situation de conflit	88
Annexe 1: Lettre de Raschid Messli à l'assemblée générale	93
Annexe 2: La ligue libyenne des droits de l'Homme, critères d'admission et procédures de l'assemblée générale	94
Annexe 3: L'ordre du jour de la troisième assemblée générale	96
Annexe 4: Participants de la troisième assemblée générale du REMDH	98
<b>Deuxième partie: Rapport annuel des activités 1998</b>	
Introduction	103
1. Stratégie globale et contraintes	104
2. Activités relatives aux pays	108
3. Activités en lien avec le partenariat officiel	117
4. Nouveaux membres	120
5. Autres activités	121
6. Conclusion	122
Annexe 1: Principales publication, lettres et communiqués de presse en 1998	125
Annexe 2: Voyages financés par le REMDH	127
Annexe 3: Rapport annuel - esquisse de mars 1999	129
<b>Troisième partie: Programme d'activités du REMDH avril 1999-avril 2000</b>	
1. Introduction	131
2. Lobbying auprès des mécanismes sur les questions des droits de l'Homme	132
3. Liberté d'association et d'expression	133
4. Racisme, Xénophobe, immigration, le droit d'asile et échanges humains	133
5. Formation - y compris l'éducation aux droits de l'Homme	133
6. Protection des défenseur des droits	134
7. Paix et résolution des conflits	134
8. Droits des femmes	135

## **INTRODUCTION**

Le 13 et 14 avril 1999, le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) s'est réuni dans le cadre de sa troisième assemblée générale à Stuttgart à l'occasion de la tenue du Sommet du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM), le 15 et 16 Avril 1999.

L'objectif général du REMDH, fixé en Janvier 1997, consiste à contribuer à la protection et à la promotion des principes des droits de l'Homme dans le prolongement de la Déclaration de Barcelone, et par là même, de promouvoir la paix, la stabilité, la dignité et la valeur de la personne humaine dans la région Euro-Méditerranéenne.

En outre, il oeuvre pour une plus grande participation de la société civile au Processus de Barcelone et aux activités des droits de l'Homme dans la région à travers un processus synergique de soutien mutuel, d'échange d'expériences et de savoir entre les différentes organisations des droits de l'Homme.

L'assemblée s'est principalement axée sur l'action accomplie depuis la tenue de la deuxième assemblée générale à Copenhague en Décembre 1997, ainsi que sur la mise au point d'une approche que suivrait le REMDH dans ses différents champs d'activité.

La majorité des participants ont par la suite assisté à la Conférence sur les Droits de l'Homme et la Société Civile en Méditerranée, organisée en marge du Sommet du PEM par la Fondation Friedrich Ebert en coopération avec le REMDH et le Forum des Citoyens de la Méditerranée (FCM).

### **Bref rappel du déroulement de l'assemblée générale**

L'assemblée, coïncidant avec la guerre du Kosovo, a débuté par l'allocution d'ouverture de Klaus-Peter Murawski, maire de Stuttgart, qui, après avoir souhaité la bienvenue au REMDH, souligna l'importance de cet événement pour une ville multi-culturelle telle que Stuttgart.

M. Werner Lottje, expert-consultant du Diakonisches Werk des EKD, a ensuite pris la parole et exposé brièvement aux participants l'action des organisations des droits de l'Homme en Allemagne tout en soulignant l'importance de la solidarité internationale en matière de droits de l'Homme.

Enfin, M. Benanni, président du REMDH, a souhaité la bienvenue aux participants. Sans oublier d'insister sur l'importance de la présence du REMDH dans le cadre du sommet du PEM il a réitéré l'importance de cette assemblée dont les membres ont pour la première fois l'occasion de se réunir membres depuis Décembre 1997.

La 1ère séance a ensuite été déclarée ouverte sur approbation du bureau de l'assemblée générale composée de Messieurs Bennani, Driss El- Yazami, Morten

Kjaerum et Mme Eva Norstroem. Stefano Leszczynski entama la séance par un résumé du rapport annuel et souhaita aux nouveaux membres la bienvenue à l'assemblée générale (Cf. programme annexe 2).

Ensuite, Morten Kjaerum présenta le rapport financier annuel<sup>1</sup>, représentatif, selon lui, d'un réseau jeune et nouveau. Il indiqua qu'une part importante des dépenses était allouée aux questions des pays ainsi qu'à la promotion du Réseau tout en rappelant que des sommes considérables avaient été perdues en raison du gel, en 1998, des lignes budgétaires de l'UE<sup>2</sup>.

Au terme d'un échange fructueux sur les activités passées du Réseau, durant lequel des messages de solidarité furent adressés à Akin Birdal (Turquie), Moncef Marzouki (Tunisie), Mohammed Mesli et Ali Yahia Abednour (Algérie) ainsi qu'à Aktham Naysse (Syrie), l'assemblée procéda à la discussion des activités futures du REMDH.

M. Marc Schade-Poulsen présenta le programme<sup>3</sup> et le budget de l'an prochain et fit remarquer qu'en raison des contraintes budgétaires, le REMDH se trouvait dans l'incapacité d'appliquer dans l'immédiat les nouvelles idées et initiatives. Cela ne devrait toutefois guère limiter les idées et les propositions au cours des débats.

L'assemblée générale<sup>4</sup> approuva le rapport annuel sur les activités ainsi que le rapport financier et souhaita la bienvenue aux nouveaux membres du Réseau (Cf. Rapport Annuel des Activités).

Elle passa ensuite à des discussions plus détaillées sur les multiples champs de priorités du REMDH en se basant sur les différentes présentations faites par les membres du Réseau:

M. Driss Le Yazami présenta le document du comité exécutif relatif au lobbying sur les mécanismes du PEM, puis M. Nazmi Gür ouvrit le débat sur la liberté d'expression et d'association par une introduction sur la situation en Turquie.

Dans la soirée, les participants se réunirent au Landespavillon dans le centre ville où ils rencontrèrent les représentants des ONG à Stuttgart et purent apprécier le concert donné par un groupe Palestinien local.

Le lendemain, Mourad Allal (FCM) ouvrit la 1ère séance sur la liberté de circulation, le racisme et la xénophobie par le résumé des conclusions de l'Atelier des ONG sur la Migration, tenu à La Haye les 19 et 20 Février 1999 en guise de préparation à la

---

<sup>1</sup> En l'absence de Khader Shkirat, trésorier du REMDH, qui a été empêché de participer à la réunion par des problèmes de visa au dernier instant.

<sup>2</sup> Il a aussi qualifié le niveau des cotisations d'inacceptablement bas.

<sup>3</sup> En l'absence de Bahey el- Din Hassan, membre du comité exécutif, qui fut empêché de participer à la réunion par une maladie soudaine.

<sup>4</sup> 28 votes pour, pas de votes contre et pas d'abstention.

réunion d'experts sur ce même thème dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen.

Cette séance fut suivie d'une discussion lancée par Raji Sourani, Centre Palestinien des Droits de l'Homme de Gaza, autour des effets du Processus de Paix au Moyen-Orient sur le mouvement des droits de l'Homme.

C'est alors que les participants ressentirent le besoin de travailler sur certaines questions spécifiques. Sur ce, l'assemblée décida de modifier le programme et de former des groupes de travail selon les thèmes suivants: les droits de la femme, l'éducation aux droits de l'Homme, la liberté d'expression, l'émigration et les réfugiés, le renforcement des capacités, la protection des défenseurs des Droits de l'Homme, l'Algérie, la Palestine et le Kurdistan.

Les groupes de travail exposèrent leurs rapports à l'assemblée durant la séance plénière tenue après le déjeuner, et ouverte par Mr Stefan Lütgenau (Fondation Bruno Kreisky), dont la présentation fut commentée par Mr Wa'le Kheir de la Fondation des Droits Humains et Humanitaires.

Ensuite, suivit le débat général durant lequel Kamel Jendoubi presenta un exposé sur les modalités organisationnelles du travail future du Réseau et l'assemblée générale adopta le programme et budget de l'an prochain proposé par le comité exécutif<sup>5</sup>

-----

Ce rapport donne un résumé des débats de l'assemblée générale. Il comprend aussi le rapport annuel des activités ainsi que le programme de l'an prochain adopté par l'assemblée générale. Il ne s'organise pas selon l'ordre chronologique des débats, mais selon les thèmes débattus à Stuttgart en vue d'identifier les principaux indices de développement du programme d'action futur du REMDH.

L'assemblée générale constitue selon nous un grand pas en avant dans le développement du REMDH. A cet égard, nous adressons nos remerciements aux participants pour leur contribution fructueuse aux débats.

Il est toujours plus facile de fonder une organisation-réseau que de maintenir son fonctionnement de manière efficace et constructive. Nous considérons que les participants ont réussi à promouvoir le réseau au cours d'une assemblée qui, en l'occurrence, s'est transformée en « un cours de formation à l'établissement de réseaux » pour tous ceux qui étaient présents.

Nous estimons également que les participants ont convenu de l'importance que revêt l'action du REMDH, dont la présence peut « faire la différence ». Les efforts à

---

<sup>5</sup> 26 votes pour, pas de votes contre ni d'abstentions.

déployer pour la promotion et la protection des droits de l'Homme en région Euro-Méditerranéenne restent considérables. D'où le rôle crucial du Réseau.

En conclusion nous remercions Werner Lottje, Rolf Graser, Adriane Boetcher, Christine Merkel ainsi que la Fondation Friedrich Ebert dont la précieuse assistance a permis la tenue de l'assemblée générale à Stuttgart. Nos remerciements s'adressent également aux interprètes pour leurs services précieux et professionnels.

**Le Comité Exécutif.**  
**Janvier 2000.**

**PREMIÈRE PARTIE  
LES DÉBATS DE  
LA TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH**

## 1. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'ACTION FUTURE DU REMDH

Les pages suivantes résument les principaux thèmes traités au cours des deux premières séances de l'assemblée générale.

L'assemblée générale (AG) s'est félicitée des rapports du comité exécutif (Cf. chapitres suivants) sur l'action passée et future du REMDH. Il s'agit en effet de bons points de départ du débat portant sur le développement de l'action du Réseau. L'assemblée générale a adressé au comité exécutif ses remerciements, son admiration et ses félicitations pour ses réalisations, pour sa capacité à mettre en oeuvre une série d'activités avec des ressources limitées ainsi que pour l'organisation des événements relatifs au sommet de Stuttgart et l'élaboration du document de recommandations présenté à cette fin<sup>6</sup>.

Le gel par la Commission Européenne des lignes de budget en 1998, a été qualifié de scandaleux, d'autant plus que des centaines d'ONG se sont trouvées affectées par un conflit qui ne relevait pas de leur champ d'action. Certains rappelèrent que la Commission Européenne avait refusé de financer les ONG Tunisiennes indépendantes en raison des pressions exercées par le gouvernement Tunisien. Le Réseau fut invité à se prononcer sur la question.

Plusieurs orateurs recommandèrent que le REMDH diversifie ses sources de financement afin de réduire sa dépendance à l'égard de l'Union Européenne. D'autres se dirent préoccupés du fait que le REMDH était trop dépendant de l'UE alors qu'il cherche en même temps à influencer sa politique en matière de droits de l'Homme.

Certains firent, d'un ton critique, observer que les documents de la conférence n'avaient pas été traduits en Arabe. En outre, le comité exécutif fut appelé à améliorer la coordination de ses activités avec les membres en ce qui concerne la Syrie et la Tunisie.

Par ailleurs le comité a été remercié pour son action en Tunisie mais il a aussi été souligné que les défenseurs des droits de l'Homme travaillent sous pression et il a été recommandé de consulter la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, en particulier lorsqu'il s'agit de contacter les autorités Tunisiennes.

Quant à l'affaire de Nizar Nayyounf, elle déplora que le Comité pour la Défense des Libertés Démocratiques et des Droits de l'Homme en Syrie (CDF-SYRIA) n'ait pas été consulté avant l'envoi des lettres au gouvernement Syrien. En effet, le CDF ne conseille actuellement pas de lancer des campagnes publiques contre la Syrie ni de susciter des cas individuels.

---

<sup>6</sup> La promotion et la protection des Droits de l'Homme en Région Euro-Méditerranéenne, REMDH, mars 1999.

Toutefois, les questions majeures soulevées durant le débat concernaient les centres d'intérêts passés et les activités futures du REMDH.

Tout d'abord, il fut remarqué que bon nombre de pays Euro-Méditerranéens n'y sont pas encore représentés. De plus, l'assemblée générale accuse un déséquilibre au niveau des sexes. En bref, l'action du REMDH devrait globalement être mieux équilibrée sur les plans des thèmes, des pays et des sexes dans le but de renforcer sa crédibilité.

**Il fut avancé que le REMDH devrait:**

accorder une plus grande attention aux droits de la femme et intégrer les questions la concernant dans tous ses programmes.

renforcer la visibilité de l'éducation en matière des droits de l'Homme en tant que partie intégrante de son action.

se centrer davantage sur les problèmes au Nord, en particulier les droits des émigrés et des réfugiés. En effet, la question de l'émigration pourrait se transformer en épreuve décisive pour la coopération Nord-Sud ainsi que pour le dialogue entre le Réseau et les gouvernements du Sud de la Méditerranée.

développer son action relative aux réfugiés, ce qui offrirait aux organisations membres des possibilités de coopération. Il a été avancé que de nombreuses personnes sont emprisonnées, se trouvent dans des situations très difficiles ou sont contraintes de quitter leur pays. Ceux qui y parviennent ne trouvent pas toujours le respect qui leur est dû. Il incombe ainsi aux organisations du Nord d'être à l'écoute de celles du Sud afin que les premiers comprennent mieux ces questions y compris la surveillance de l'application des procédures d'asile.

**Pour ce qui est des questions relatives aux pays il a été avancé que:**

traiter le problème des Kurdes et la question du procès inéquitable d'Ocalan aurait amélioré le rapport annuel des activités.

le REMDH devrait être plus actif sur la question algérienne en raison des crimes contre l'Humanité et du nombre considérable de victimes et de disparus dans ce pays.

bien que la situation au Liban ne soit pas aussi tragique que dans d'autres pays, le silence ne signifie guère l'inexistence de graves violations des droits de l'Homme. En effet, le Liban est le seul pays Méditerranéen satellite d'un autre pays. Bien plus, les cours martiales disposent de pouvoirs exceptionnels et le conseil judiciaire engage des procès politiques sans possibilités d'appel. A cela



s'ajoutent des cas de torture et enfin les opérations militaires menées par Israël et le Hezbollah sur le territoire Libanais au détriment des civils.

Certains participants ont jugé inacceptable que le rapport passe le Maroc sous silence. L'interdiction, par le Ministre de l'Intérieur, du droit aux rassemblements dans les lieux publics ainsi que le manque de transparence relatif aux cas de la torture et de disparitions forcées a été mis en évidence.

Il serait adéquat de discuter la manière de répandre la culture des droits de l'Homme dans un pays comme la Syrie où les médias sont étroitement contrôlés par le gouvernement, et où les défenseurs des droits de l'Homme sont accusés de commettre des crimes politiques et de menacer la souveraineté nationale au service de l'impérialisme.

La situation en Iraq ne saurait être oubliée bien qu'elle ne fasse pas partie du processus de Barcelone. A ce niveau ont été relevées les violations des droits de l'Homme, résultat de huit longues années d'embargo.

Enfin la guerre au Kosovo fit l'objet d'un certain nombre d'interventions. Selon plusieurs orateurs, il est important d'adopter une position claire quant à cette question même si elle ne s'inscrit pas dans le cadre du PEM. Il a été avancé que l'empiétement de l'OTAN sur le terrain de l'ONU et le fait qu'elle se déclare garante de la Paix Internationale alors qu'elle bombarde un pays indépendant dessine les grandes lignes d'un nouvel Ordre Mondial qui devrait préoccuper tout le monde étant donné que de semblables situations pourraient se manifester ailleurs. Cependant, d'autres orateurs ont soulevé qu'il ne faut pas oublier que des crimes contre l'Humanité ont également été commis au Kosovo. L'Assemblée Générale n'a pas réussi à parvenir à un terrain d'entente sur cette question.

Une discussion plus large a eu lieu sur **l'approche générale du REMDH concernant les questions des Droits de l'Homme dans la région Euro-Méditerranéenne.**

En effet, certains ont considéré que ce dernier était bien trop ambitieux et qu'il devrait se concentrer sur les missions d'enquête et l'observation des procès. D'autres par contre ont estimé que sa tâche allait bien au delà du soutien aux membres et de la publications de rapports.

Suite à ces remarques il a été avancé qu'il n'en reste pas moins qu'au bout de deux années, le REMDH a pu acquérir une crédibilité et une spécificité. Cette réalisation ne doit cependant pas éclipser un fait, à savoir que le Réseau a été établi dans un contexte de racisme et de guerre au Nord ainsi qu'à l'époque d'un déséquilibre Nord-Sud de plus en plus prononcé au niveau du développement de la démocratie et des valeurs des droits de l'Homme. Ces circonstances difficiles, a-t-on estimé, pourraient

expliquer l'impatience de l'assemblée à étendre l'action du REMDH sur le plan des pays et des thèmes.

Parallèlement, les discussions concernant les pays auxquels le REMDH devrait accorder la priorité ont été jugés inutiles par certains, d'où la suggestion de mettre au point une méthodologie de travail permettant de définir une hiérarchie de priorités. Plusieurs orateurs soulignèrent la nécessité d'élaborer un document de stratégie à long terme ou une constitution propre à la région Euro-Méditerranéenne ainsi que le besoin de définir les priorités et modes de coopération entre les membres ou avec d'autres organisations régionales ou internationales.

Il a aussi été souligné que la puissance et le dynamisme du REMDH sont tributaires de son aptitude à définir sa spécificité. Certains orateurs ont avancé que le REMDH devrait être plus présent quand il s'agit de défendre les droits de l'Homme. Dans de tels cas, les membres devraient rassembler leurs ressources et mener des actions de nature plus militantes. D'autres ont proposé que le Réseau devrait de même, dans le cadre du soutien apporté à la démocratie et aux droits de l'Homme, soutenir et intensifier les activités initiées par les membres et engager un dialogue entre ces derniers et l'Union Européenne.

Globalement, il a été souligné que la collaboration entre les membres devrait constituer le mot d'ordre du Réseau. En fait, l'idée au départ était d'en faire un réseau de participation et non pas une grande organisation dotée d'un secrétariat en contrôle de tout.

La dernière question posée pendant les premières séances concernait **la manière d'aborder l'élargissement du REMDH**. Dans ce cadre, il fut suggéré l'établissement de Comités Euro-Méditerranéens Nationaux à l'instar des Comités Helsinki. Une telle structure permettrait au Réseau de se connecter aux organisations nationales. De même, les comités nationaux se connecteraient entre eux à travers un conseil du REMDH constitué d'un représentant de chaque pays.

En conclusion, les membres du comité exécutif ont applaudi le feed-back fourni par les membres sur les rapports. Ils convinrent de l'importance d'améliorer la coordination des activités avec les membres et soulignèrent que les principaux problèmes de communication avaient été résolus. La tâche la plus importante reste celle de définir la spécificité du REMDH qui n'est pas une organisation mais un Réseau. La priorité doit être accordée à la qualité non à la quantité et le privilège aux pays qui ont signé des accords d'association avec l'UE sachant que ces pays ne sont pas légalement liés par la Déclaration de Barcelone mais par des accords d'association.

Les membres du comité exécutif ont par ailleurs regretté que les ressources humaines soient toujours limitées d'où la nécessité d'obtenir davantage de fonds, de s'engager dans des projets communs avec les membres et de renforcer la coopération avec les ONG internationaux.

## 2. LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'assemblée générale a discuté du renforcement de la capacité en se basant sur une présentation de séance plénière et sur une session de groupe de travail.

Deux axes ont été identifiés, le premier ayant trait à la situation grandement hétérogène des membres du Réseau. La société civile étant inexistante dans certains pays, les conditions de base du développement des compétences doivent se baser sur le création de cadres légaux et le financement nécessaire à l'action des organisations.

Le deuxième axe concerne le rôle du REMDH. Ce dernier devrait assurer une distribution active des informations et des compétences aux membres. Une étude sur les besoins des membres pourrait constituer à cet effet un outil de travail adéquat.

Il serait donc utile que le Réseau tente de répondre aux besoins essentiels des organisations membres et de poursuivre en même temps le développement de son infrastructure.

Selon bon nombre d'orateurs un réseau est par définition interactif et se caractérise par un flux fréquent et décentralisé d'informations et de contacts entre les partenaires. Son efficacité se mesure à ses membres et à l'outil qu'il leur assure.

Le Réseau devrait en même temps promouvoir l'entente mutuelle entre les membres qui doivent être informés de leurs activités réciproques. Il ne suffit donc pas que le secrétariat leur fournisse les informations nécessaires mais que ces derniers s'informent et se contactent les uns les autres.

Les participants signalèrent que le succès du réseau tenait principalement aux membres et que le secrétariat à Copenhague était considéré comme un bureau central lequel, au lieu d'offrir tout les services, devrait faciliter l'afflux des informations et la coordination entre les membres.

Dans le but de renforcer le contact direct entre les différents membres, ils recommandèrent d'établir un site Internet alimenté et enrichi par les informations provenant des organisations membres. Ce site attirerait des visiteurs, se transformant ainsi en une importante source d'information sur les droits de l'Homme dans la région méditerranéenne au service d'un public intéressé. Il s'agirait d'une preuve irréfutable d'une politique franche et ouverte dirigée contre aucun des pays membres. Cependant, il ne faut pas oublier que ce site est un outil et qu'il incombe aux membres d'augmenter le flux et la qualité des informations.

Une autre proposition consisterait à ce que le Réseau lance une campagne d'éducation et de développement des compétences au profit des membres experts et d'individus sélectionnés comme qualifiés. Le programme de formation consisterait en une formation spécialisée assurée dans une institution réputée pour son enseignement en matière des droits de l'Homme et se centrerait sur les questions

spéciales relatives aux droits de l'Homme et les missions de supervision des élections dans la région Euro-Méditerranéenne. Il aurait pour objectif de former des experts à la surveillance internationale des droits de l'Homme ainsi qu'aux missions de supervision des élections dans la région Euro-Méditerranéenne ce qui permettrait par la suite de constituer un personnel hautement qualifié et motivé en la matière.

### **3. LE LOBBYING DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN**

L'Assemblée Générale a largement reconnu les réalisations passées du REMDH en matière de lobbying et jugé que ce domaine constitue sa mission principale. En effet le Réseau travaille dans le domaine du lobbying en sa qualité d'association regroupant des organisations indépendantes dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen tout en coopérant avec d'autres organisations, ce qui lui confère une spécificité propre.

Il a été remarqué que plusieurs membres du Réseau sont également membres d'autres organisations internationales ou régionales, et plusieurs orateurs ont recommandé au REMDH de promouvoir la coopération et la coordination avec ces dernières dans le but de parvenir à une plate-forme commune d'action relative aux pays Méditerranéens.

Certains participants observèrent par ailleurs que la coordination avait été bonne au cours de l'année dernière mais qu'il restait au REMDH de déterminer le travail qui avait déjà été accompli afin d'agir en complémentarité avec d'autres organisations. Ils proposèrent que ce dernier prenne en charge le cas des cinq pays du PEM ayant signé le mémorandum relatif à la Déclaration des Défenseurs des Droits de l'Homme.

En général, l'assemblée convint qu'il restait beaucoup à faire en matière de lobbying et que son action devrait s'étendre au sud. A cet égard il fut recommandé que le Réseau se charge de questions qui permettraient aux gouvernements du Sud de joindre ses activités vis-à-vis des gouvernements Européens.

Plusieurs propositions ont été avancées en ce qui concerne les champs d'activités en matière de lobbying: les forums interparlementaires, les représentants de parlements nationaux, les ambassadeurs des Etats membres de l'UE dans les pays Sud-Méditerranéens, les représentants des délégations de l'UE, les comités et sous-comités du PEM et enfin les bureaux ministériels directement concernés par le PEM.

De même il a été suggéré d'améliorer l'action relative au Parlement Européen dans le but de trouver de nouveaux moyens qui inciteraient les Parlementaires Européens à agir de manière concertée et à faire preuve de plus de fermeté en ce qui concerne les questions des droits de l'Homme. Les membres devraient également identifier les personnes qui soutiennent le Réseau, celles qui sont sujettes aux influences et enfin celles qui doivent être marginalisées.

En outre, la réunion de l'O.S.C.E. cet automne à Istanbul, devrait constituer une opportunité de lobbying, particulièrement dans le cas de la Turquie; sans oublier le lobbying auprès de la Commission Européenne en vue de disposer d'un budget adéquat.

La majorité des orateurs ont convenu de la nécessité d'établir un bureau à Bruxelles afin de disposer d'un point de référence clair en ce qui concerne les contacts avec l'UE. A cet égard, la FIDH a invité le REMDH à partager son bureau de Bruxelles.

De nombreux orateurs suggérèrent également l'établissement des points de contact au sein de chaque organisation membre.

Il fut globalement recommandé que le REMDH identifie une méthodologie à suivre dans le cadre de son lobbying et en fonction des questions thématiques et des groupes cible et que soient identifiées les priorités et les capacités du Réseau en matière de faisabilité. En bref, le REMDH se doit de fixer les lignes directrices de sa stratégie de lobbying en se basant sur l'évaluation globale des politiques de l'UE et du PEM en matière des droits de l'Homme.

#### **4. LA PROTECTION DES DÉFENDEURS DES DROITS DE L'HOMME**

La protection des défenseurs des droits de l'Homme fit l'objet de discussions spécifiques dans le cadre d'un groupe de travail.

Le rapport du groupe de travail établit une distinction entre l'Est de la Méditerranée et l'Afrique du Nord d'une part et entre les Pays Européens de l'autre. Ces derniers ne firent l'objet d'aucune discussion approfondie bien que le REMDH se devrait d'examiner la question de la liberté de mouvement des défenseurs des droits de l'Homme et de recommander aux gouvernements du PEM de faciliter l'asile et la protection temporaire des militants des droits de l'Homme, le cas échéant.

En ce qui concerne l'Est de la Méditerranée et l'Afrique du Nord, il est important d'examiner l'approche en matière de sécurité, adoptée par les pays Arabes dans le cadre de la Convention Arabe de lutte contre le Terrorisme. Il a été avancé qu'il est important pour le Réseau d'analyser l'impact de cette Convention sur les défenseurs des droits de l'Homme et par conséquent, de renforcer, tout en se basant sur les informations collectées, la protection des défenseurs des droits de l'Homme en conflit avec ces gouvernements.

Les participants ont de plus étudié la possibilité de partager le travail entre le Réseau et l'Observatoire pour la Protection des Droits de l'Homme établi conjointement par l'Organisation Mondiale contre la Torture et la FIDH.

La formation de base des défenseurs des droits de l'Homme à des fins préventives tel que l'autoprotection, pourrait se fonder sur les réalisations passées du Forum 98

de Genève ainsi que sur celles du Sommet Mondial des Défenseurs des Droits de l'Homme tenu en décembre 1999 à Paris.

Selon cette proposition, le Réseau se chargerait de la supervision permanente de la situation dans les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée à travers la collecte d'informations et l'analyse alors que la protection directe relèverait de l'Observatoire.

En conclusion, l'assemblée a souligné l'importance du partage d'informations et de coordination en ce qui concerne l'action envisagée dans ce domaine.

## **5. LES DROITS DES FEMMES**

La question des droits des femmes fut principalement examinée au cours des deux premières séances de l'assemblée générale ainsi que dans le cadre d'une séance de groupe de travail.

L'assemblée a considéré que le REMDH avait un rôle important à jouer dans la participation des femmes au développement de leurs sociétés. Plusieurs orateurs ont cependant relevé une certaine indifférence du REMDH quant aux questions relatives aux droits des femmes.

Ils firent de même remarquer que le Réseau était à majorité masculine et que les questions des droits des femmes avaient tendance à être marginalisées dans le cadre des discussions relatives aux droits de l'Homme. Plusieurs exemples vinrent étayer cet argument au cours des délibérations de l'assemblée générale.

En conséquence le REMDH devrait prendre les questions de la femme pleinement en considération, comprendre que les problèmes de la femme sont multi-sectoriels et qu'elles doivent ainsi être considérés dans le cadre de chaque question touchant aux droits de l'Homme (tel que l'émigration, les conflits, etcY).

Il fut globalement recommandé au REMDH de:

Sensibiliser ses membres quant à la question de l'égalité des sexes dans le cadre de son action et de la formation à l'égalité des droits et ce, au sein de tous les programmes d'éducation;

augmenter la représentation des femmes au sein du REMDH;

garantir l'égalité des sexes dans la composition de ses délégations;

constituer un comité de femmes sous les auspices du REMDH;

éviter de limiter la discussion sur les questions de la femme aux groupes de femmes.

Finalement il fut recommandé de:

mener une enquête sur la situation de la femme dans les différents pays Euro-Méditerranéens dans les domaines de la santé, de l'accès à l'emploi, de la participation à la vie publique, etc;

exercer des pressions afin d'élaborer un programme efficace pour la promotion des droits et de l'éducation de la femme dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen;

oeuvrer pour l'instauration d'une plate-forme commune du REMDH afin de garantir une législation égalitaire qui pourrait se fonder sur les réalisations du Collectif 95-Maghreb Egalité.

## **6. LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'ASSOCIATION**

La discussion sur la liberté d'expression et d'association s'est fondée sur une présentation de la situation en Turquie. De plus un groupe de travail a discuté du rôle du REMDH en matière de liberté d'expression.

Au cours de la présentation sur la Turquie, il a été souligné que ce pays disposait d'une constitution et d'institutions similaires à celles des pays démocratiques, à savoir, un Parlement et des organismes judiciaires et gouvernementaux. Toutefois, la réalité diffère des apparences d'où la difficulté de qualifier la Turquie de pays démocratique.

En effet, la liberté de pensée et d'expression y est sérieusement menacée par les restrictions bureaucratiques et légales. Bien que la Turquie ait adopté et ratifié plusieurs instruments internationaux, des obstacles légaux dans la constitution turque entravent la liberté de pensée et d'expression. Ainsi 152 lois et 703 dispositions relatives, en particulier, aux lois anti-terroristes restreignent la liberté d'opinion. Des revues, des livres et des journaux sont confisqués et prohibés, des chaînes de télévision et de radio fermés et des centaines de personnes jugées pour des cas de liberté d'expression.

La liberté de pensée et d'expression est bafouée ainsi que tout ce qui a trait au libre choix des partis politiques et des syndicats. Ainsi, sept partis politiques ayant inscrit la question Kurde sur leur agenda ont été récemment interdits. Les droits des travailleurs ne sont pas entièrement reconnus en raison d'obstacles constitutionnels et légaux et 15 membres d'associations de droits de l'Homme ont été tués depuis 1990.

A l'issue de la présentation, plusieurs orateurs relevèrent que la situation dans d'autres pays Méditerranéens était similaire à celle de la Turquie et que les violations y revêtaient plusieurs formes. Dans les cas extrêmes des citoyens sont assassinés ; d'une façon plus subtile, les libertés sont muselées par le recours à la religion.

Les participants parvinrent à un consensus, à savoir que la liberté d'expression et d'association est un droit fondamental et crucial garant d'autres droits et garant aussi de la participation de la société civile au développement du PEM.

Il a été avancé qu'il existe une grande disparité Nord - Sud en terme de libertés. Le REMDH se devait ainsi d'instaurer une base commune de soutien à l'application des normes internationales dans la région Euro-Méditerranéenne. D'où la nécessité de mettre au point un plan d'action en collaboration avec des membres du réseau et des organisations internationales.

Une autre proposition consistait à élaborer un programme de solidarité pour la liberté de pensée et d'association dans la région Méditerranéenne. Ce programme mettrait l'accent sur les obstacles légaux entravant l'exercice des libertés.

La liberté d'expression et d'association fit l'objet de plusieurs autres remarques. Ainsi, certains soulèverent que non seulement les lois entravent l'action des ONGs mais que les associations ne sont pas toujours les bienvenues de la part des communautés locales en raison de l'immaturation aussi bien culturelle qu'éducationnelle de ces dernières.

D'autres firent observer que la liberté d'expression n'était pas uniquement question de constitution mais aussi de tolérance culturelle, de questions religieuses et morales, thèmes qui doivent faire l'objet de recherches plus approfondies. Et d'ajouter que le droit au dialogue et à la contestation sont autant de questions importantes relatives à la liberté d'expression et que la mutation sociale et culturelle emboîtera nécessairement le pas aux réformes légales.

Il a été avancé que la liberté d'expression et d'association n'est souvent pas respectée étant donné que les Etats cherchent à protéger leur intégrité territoriale, leurs sécurité nationale et publique.

En même temps il a été souligné qu'il est impératif de rester à l'écart des politiques relatives à ces questions afin de démontrer aux gouvernements que les défenseurs des droits de l'Homme ne sont pas parties prenantes d'intérêts politiques étroits. En outre, il a été suggéré qu'il est nécessaire que le Réseau établisse une distinction entre l'action au niveau international et local étant donné que la situation diffère d'un pays à l'autre. A cet égard la société civile devrait également se mobiliser avant de s'adresser à l'étranger.

Globalement il a été recommandé que le rôle principal du REMDH serait d'amplifier et d'établir des liens avec les membres qui se trouvent confrontés à des problèmes similaires. De plus, le Réseau ne devrait pas, tout en accordant la priorité à la liberté d'expression et d'association, oublier que d'autres organisations internationales se penchent déjà sur la liberté d'expression.



En bref, les participants ont souligné l'importance d'identifier les priorités et problèmes et d'impliquer des organisations spécialisées en la matière.

Finalement, ils encouragèrent le REMDH à organiser un séminaire sur la liberté d'association au Maroc dans le but de rassembler tous les groupes de sociétés civiles en Méditerranée attelés à cette question et d'établir un programme commun.

**Les recommandations du groupe de travail sur la liberté d'expression sont les suivantes:**

Le REMDH devrait

identifier les structures constitutionnelles et légales qui restreignent les libertés d'expression et d'association dans la région.

renforcer l'expertise du REMDH en matière de liberté d'expression en invitant les journalistes et ONGs internationales à collaborer avec le Réseau.

encourager les membres locaux à publier des rapports sur la liberté de presse dans les pays où les projets de loi sont élaborés.

## **7. LE RACISME, L'EMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LES ECHANGES HUMAINS**

La discussion sur le racisme, l'émigration, les réfugiés et les échanges humains s'est fondée sur une présentation des conclusions de l'Atelier de la Haye (Cf introduction). Ces questions furent de même soulevées au cours d'une séance de groupe de travail.

L'assemblée générale a accueilli favorablement les conclusions de l'Atelier de la Haye. Elle a évoqué le fossé séparant les engagements légaux des pays de l'UE aux niveaux international et la pratique de ces pays.

Elle a exprimé ses craintes quant au danger de l'implosion du processus de Barcelone en raison de la contradiction qui lui est inhérente: permettre le libre échange des marchandises tout en restreignant la liberté de circulation des personnes d'un pays à l'autre.

Plusieurs orateurs étaient préoccupés que les nouveaux développements que connaissent les pays de l'UE n'engendrent une discrimination au niveau des droits économiques, sociaux et culturels. En effet, alors que les Etats Européens avaient auparavant eu recours aux restrictions de visas et à l'imposition de sanctions aux compagnies aériennes en vue de boucler l'Europe, ils ont actuellement recours à la réduction des allocations sociales des demandeurs d'asile dans une tentative de diminuer, le présumé, « pull factor ».

Des participants évoquèrent de même le racisme au Nord, conséquence selon eux des politiques gouvernementales, ainsi que les accords de réadmission entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée qui sont un exemple clair d'initiative accordant la priorité aux restrictions sur les flux d'immigration au lieu de la protection des demandeurs d'asile.

Le sentiment général prévalent était, donc, que le REMDH devrait s'imposer dans de tels domaines qui s'avéreraient être un terrain de coopération avec les gouvernements du Sud.

### **Suggestions pour le développement de l'action du REMDH:**

Il pourrait centrer ses efforts sur la question du nombre peu élevé de pays signataires de la Convention sur les Travailleurs Migrants et leur Famille ou sur la Conférence Mondiale sur le Racisme prévue pour l'an 2001. Il s'agirait là, d'une occasion de réviser des concepts sur le racisme vieux de deux siècles grâce à une étude comparative sur le sens du racisme et de l'intolérance tant au Nord qu'au Sud.

Plusieurs orateurs considèrent que les activités du REMDH devraient émaner de la Déclaration de Barcelone et des normes internationales des droits de l'Homme sur la base d'un partenariat avec d'autres organisations et réseaux.

Globalement, l'idée générale était que le REMDH devrait mettre au point un ordre du jour et définir un programme d'action concrétisable.

Parmi les questions qui furent soulevées: les accords de réadmission entre les pays de l'UE et les États du Sud de la Méditerranée; la liberté de circulation y compris la confiscation par les Gouvernements des pays de Sud de la Méditerranée du passeport de citoyens; la protection des droits fondamentaux des émigrés illégaux; la protection du droit des réfugiés et la question du non refoulement des demandeurs d'asile dans le cadre des relations Sud-Sud.

Il fut finalement proposé qu'un groupe de travail contribue au suivi de l'Atelier de La Haye et facilite la coopération entre les organisations compétentes dans le domaine de l'émigration, la xénophobie, etc.

### **Le groupe de travail recommanda au REMDH de:**

mettre au point des actions spécifiques et des propositions de travail en vue de traiter les problèmes des émigrés et réfugiés dans le cadre des recommandations de la Haye;

identifier les questions clé relatives à l'émigration et à la protection des réfugiés au Sud;

se centrer sur la détérioration des droits socio-économiques des réfugiés au Nord;

mener une enquête sur la législation, les règles et pratiques en vigueur dans chaque pays du Partenariat et organiser un séminaire autour de ce thème dans le courant des six mois à venir;

former un groupe de travail sous la supervision du REMDH;

oeuvrer pour la déclaration du 21 Mars en tant que Journée Euro-Méditerranéenne contre le Racisme.

## **8. L'EDUCATION EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME**

Les délibérations de l'assemblée générale sur l'Education en matière des droits de l'Homme se sont principalement déroulées en séance de groupe de travail.

Les participants ont convenus de la nécessité de promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme dans le cadre des activités du REMDH, de sorte qu'elle devienne un principe directeur et une pratique de base du Réseau; ainsi se constituerait une atmosphère publique et populaire propice à la réussite des législations et instruments des droits de l'Homme.

A cet égard, l'éducation en matière des droits de l'Homme ne devrait pas se limiter aux écoles mais inclure l'éducation informelle. Il est de même essentiel d'établir une distinction entre les groupes-cible (à titre d'exemple les enfants des écoles primaires; les enseignants-formateurs, etc.) afin de s'assurer qu'il y ait un lien entre les principes à la base de l'éducation et la pratique.

L'assemblée a proposé que le REMDH se charge de la collecte, et de l'étude des pratiques de l'éducation en matière des droits de l'Homme au sein des organisations membres afin de garantir que les principes de base en matière d'éducation soient ancrés dans les pratiques quotidiennes.

L'assemblée générale a, de même, estimé que le Réseau pouvait créer des opportunités de formation mutuelle du personnel d'autant plus que certaines organisations disposent d'une expérience considérable qui pourrait bénéficier aux autres. C'est dans ce sens qu'a été proposée l'organisation périodique d'écoles d'été dispensant une éducation en matière des droits de l'Homme. Ces écoles réuniraient non seulement les membres et les militants des ONGs mais plus précisément des éducateurs, professeurs, enseignants-initiateurs, jeunes moniteurs et un personnel d'éducation d'organisations féminines en vue d'un échange d'expériences, de pratiques et de méthodologies.

Les participants proposèrent au REMDH de mettre au point un registre du personnel qualifié dans l'éducation en matière des droits de l'Homme et au secrétariat d'établir une section d'éducation dans les pages d'accueil de son site Internet y compris un guide annoté des sites Internet portant sur les questions d'éducation.

Finalement, le REMDH devrait constituer un groupe de travail chargé d'une recherche sur les expériences en matière d'éducation aux droits de l'Homme des membres du Réseau et de élaborer un document de politique générale sur l'éducation qui serait discuté et avalisé par l'assemblée l'année suivante.

## **9. LES DROITS DE L'HOMME EN SITUATION DE CONFLIT**

La question des droits de l'Homme en situation de conflit a été mise en exergue au cours d'une présentation probongée concernant la situation des droits de l'Homme en Palestine après les accords d'Oslo. La présentation en question fut suivie par un débat général. En outre, plusieurs participants prirent la parole pour évoquer le conflit en Algérie et la question Kurde. Finalement, ces situations de conflits majeurs furent l'objet de discussions dans le cadre de trois groupes de travail.

**Pour ce qui est de la Palestine**, il a été avancé qu'il existe un potentiel de développement de la société civile et d'instauration de l'état de droit, la démocratie et les droits de l'Homme sans précédent. Entre temps l'impact du processus d'Oslo continue à susciter de vives préoccupations.

Depuis les Accords d'Oslo la situation des droits de l'Homme en Palestine s'est détériorée. Les pratiques d'épuration ethnique à Jérusalem-Est ne cessent d'augmenter; les confiscations de terrains ont atteint des proportions sans précédent; la séparation totale entre zones Palestiniennes s'est accélérée; le recours à la détention administrative s'est multiplié; et la cour suprême Israélienne a légalisé la torture.

En outre, les Accords d'Oslo n'ont pas établi des mesures instaurant la confiance entre les parties concernées. Par contre un système d'apartheid s'est imposé de facto. Et aucun progrès concret n'est prévu au lendemain de l'accord de Wye et de l'arrivée de Barak au pouvoir.

Par ailleurs cinq points relatifs aux autorités Palestiniennes ont été soulevés: arrestations massives; restrictions de la liberté d'expression et de rassemblement; corruption; militarisation de la société; le non respect des décisions émanant des cours ainsi que de l'action du Conseil Législatif Palestinien. Il a été avancé que ces développements sont la résultante d'énormes pressions exercées par Israël et les Etats-Unis sur les Autorités Palestiniennes.

D'où la nécessité d'encourager l'UE et la Communauté Internationale à promouvoir l'Etat de droit, la démocratie et les droits de l'Homme en Palestine et de ne point

négliger ces questions fondamentales en faisant référence au maintien de la sécurité et de la sauvegarde du Processus de Paix.

Il a été recommandé d'insister sur la quatrième Convention de Genève comme étant le fondement légal régissant la relation entre le peuple Palestinien et Israël. Le REMDH fut exhorté à participer et soutenir les pressions exercées par les groupes de défense des droits de l'Homme palestiniens dans le but de convoquer la tenue de la conférence sur la Convention en juillet 1999 en tant qu'approche humanitaire à la question palestinienne basée sur le respect des principes du droit international.

**En ce qui concerne l'Algérie**, il a été souligné que la situation reste encore tragique. 120.000 citoyens algériens ont péri sans raison valable, victimes de massacres barbares et cruels. Ces meurtres extra-judiciaires, les boucheries, la torture et les enlèvements ont plongé la population dans les larmes et le sang faisant ainsi du droit à la vie la question principale en ce qui concerne les droits de l'Homme.

Les ONG pour la défense des droits de l'Homme ont en vain tenté d'attirer l'attention de l'opinion mondiale sur le problème de l'Algérie en élaborant des rapports détaillés sur les violations des droits de l'Homme. Ainsi ont été soumis à l'ONU des dossiers concernant les personnes disparues, démontrant clairement la responsabilité des Autorités dans leur enlèvement. Cependant les ONG n'ont pas réussi à lancer une enquête internationale effectuée par des observateurs des droits de l'Homme et des rapporteurs spéciaux de l'ONU, sur la situation en Algérie.

Il a été avancé qu'en raison de l'absence de pressions sur le gouvernement Algérien et suite à l'échec des missions de l'UE et de l'ONU en Algérie, la crédibilité du Processus de Barcelone a été miné.

En guise de conclusion il a été mentionné que les victimes du conflit avaient besoin de la solidarité internationale et le REMDH fut invité à prendre position contre la politique de plusieurs gouvernements Européens qui, en dépit de la situation tragique, avaient évité de soulever la question des violations quotidiennes des droits de l'Homme par crainte de perturber leurs relations avec le gouvernement Algérien.

**Quant à la question Kurde**, il a été avancé que le REMDH devrait superviser tous les conflits dans la région. Dans ce cadre, plusieurs décrivent les violations des droits de l'Homme perpétrées à l'encontre des Kurdes. En effet, 15 millions de Kurdes en Turquie ne jouissent pas de leur droits fondamentaux à utiliser leur langue et culture alors que 4 autres millions ont été déplacés à l'intérieur du pays. En outre, les disparitions se poursuivent.

Certains expriment leur crainte de voir un front se constituer entre la Turquie, Israël et les Etats Unis, ce qui générerait plus de violence dans la région en raison du désir de contrôler les sites stratégiques et de protéger les intérêts nationaux.

Il a été avancé qu'il semble de plus, que le problème Kurde constitue la question la plus complexe de la région puisque quatre Etats en sont concernés et que le Réseau

devrait aborder la question kurde sur la base des principes des droits de l'Homme en l'absence de laquelle la paix ne régnera jamais au Moyen-Orient.

Une autre proposition consiste à ce que le REMDH exerce des pressions sur la Turquie par le biais de l'ONU, de l'UE et du Conseil de l'Europe, en sa qualité de réseau ou à travers des organisations membres. A cet égard, il convient de se référer aux principes de la Convention de Genève et d'autres instruments existants.

En conclusion, des participants firent observer que le REMDH avait des obligations concernant le Kurdistan et qu'il était important pour la crédibilité du Réseau d'avoir une approche vis-à-vis de la question Kurde.

**Quant au Processus de Paix**, l'Assemblée convint que les principes des droits de l'Homme n'étaient pas respectés dans les Accords d'Oslo. En conséquent, le REMDH devrait soutenir la campagne des ONG Palestiniennes concernant la convocation de la 4ème conférence de Genève et signer le document proposé par le Centre Palestinien des Droits de l'Homme.

En outre, il a été avancé que le REMDH ne devrait pas, de plus, négliger le fait que les Accords Intérimaires n'ont pas été respectés et pourrait, alors, exercer des pressions sur l'UE afin de suspendre l'Accord d'Association signé avec Israël pour cause de non-respect des droits de l'Homme en ce qui concerne la Palestine.

Le Réseau devrait, en outre, être plus impliqué dans la protection des défenseurs des droits de l'Homme en danger en raison du Processus de Paix, sans oublier son rôle dans le rétablissement et la consolidation de la confiance entre les différents défenseurs des droits de l'Homme dans la région.

**Globalement** les participants considèrent que l'approche du REMDH en matière résolution des conflits ne devrait être ni politique ni idéologique et que le mandat de ce dernier consiste à aborder les conflits sur la base des principes des droits de l'Homme. En d'autres termes le but ultime du Réseau ne doit pas être la paix mais la résolution pacifique des conflits basée sur le respect des droits de l'Homme. De plus, il serait intéressant pour le Réseau d'examiner la place des droits de l'Homme en situation de conflit. En effet, sentait-on, la lumière avait été quelque peu jetée sur le rôle des droits de l'Homme dans la prévention des conflits ainsi que sur leur rôle et leur importance dans le cadre de la reconstruction après que la Paix ou la démocratie aient été instaurées. Cependant une incertitude plus grande se fit sentir quant au rôle des droits de l'Homme en situation de conflit armé d'où l'importance d'identifier les différentes fonctions des défenseurs des droits de l'Homme dans ce type de conflits en s'inspirant de l'expérience des organisations membres opérant au Kurdistan, en Algérie, en Israël et en Palestine.

Une autre suggestion serait l'établissement d'une coopération étroite entre les mouvements pacifistes et les groupes des droits de l'Homme étant donné que leurs préoccupations sur la façon d'agir en situation de conflit sont les mêmes.

Finalement, le Réseau devrait considérer l'expertise de ses membres et se centrer davantage sur les projets stratégiques au lieu de s'occuper de questions qui relèvent des membres. Il devrait également pas sauter à des conclusions rapides sur la questions des conflits d'autant plus qu'aucun document d'orientation n'a encore été adopté. Le REMDH devrait donc aborder sa stratégie sur les conflits se basant sur le respect des droits de l'Homme tout en s'inscrivant dans le cadre de la Déclaration de Barcelone.

### **Telles sont les recommandations des groupes de travail:**

#### **Sur la question Palestinienne le REMDH devrait:**

Soutenir la campagne lancée par le Centre Palestinien des Droits de l'Homme sur le Quatrième Protocole de Genève et signer la déclaration émanant du symposium organisé par les ONG palestiniennes à Genève.

Lancer une campagne dans le but d'exercer des pressions sur tous les centres de prise de décisions au sein de la Communauté Européenne. A cet égard, il serait recommandé que le REMDH constitue un groupe de travail supervisé par le Comité Exécutif dont l'un des objectif serait de contacter les organisations régionales et internationales des droits de l'Homme en Palestine et de réfléchir à une procédure de pression sur Bruxelles en vue de suspendre l'assistance économique accordée à Israël.

Elaborer un rapport sur la question Israélo-Palestinienne, reflétant la position du Réseau quant à la situation des droits de l'Homme dans cette région;

Mettre au point des modalités d'application de l'article 2 des Accords d'Association.

#### **Sur la question algérienne, le REMDH devrait :**

Sensibiliser plus fortement l'opinion public quant à la situation Algérienne;

Organiser un séminaire de deux jours sur l'Algérie avec la participation d'écrivains, de chercheurs et d'organisations oeuvrant pour la paix en Algérie dans l'objectif d'arriver à une évaluation générale de la situation actuelle.

Faire un "lobbying" efficace auprès des institutions européenne dans le but d'arriver à une solution au conflit algérien.

Faire du "lobbying" auprès de l'UE pour qu'on envoie une mission en Algérie pour enquêter sur les disparus, les exécutions extra-judiciaires et la torture.

Constituer un groupe de travail sur l'Algérie sous les auspices du REMDH.

### **Sur la question du Kurdistan il fut recommandé de:**

Préparer une étude sur la situation des Kurdes y compris le conflit armé en Turquie, abordé dans le cadre des principes relatifs aux droits de l'Homme. L'étude devrait tirer profit de l'expérience des organisations de défense des droits de l'Homme ainsi que de celle du mouvement pour la paix ayant déjà opéré dans d'autres zones de conflit.

Organiser une conférence internationale en vue de discuter le bilan de la recherche ainsi que la possibilité d'un plan d'action. Le rapport sur le résultat de la conférence devrait être présenté au Partenariat Euro-Méditerranéen, à l'ONU, à l'OSCE ainsi qu'à d'autres institutions internationales.

Profiter de la réunion de l'OSCE en Turquie afin d'entrer en contact avec la troïka de l'UE et d'exprimer les préoccupations quant aux violations graves des droits de l'Homme et des droits des minorités Kurdes en Turquie.

Constituer un groupe de travail sur la question kurde sous les auspices du REMDH.



## **ANNEXE 1. LETTRE DE RACHID MESSLI A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Chers amis.

Je saisis l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale de ce Réseau à Stuttgart pour vous adresser mes salutations ainsi que mes encouragements.

Je ne suis malheureusement pas avec vous aujourd'hui, parce qu'emprisonné depuis juillet 1997. En effet, le 10 juillet en quittant mon bureau je fus arrêté par des civils armés qui m'entraînèrent vers une destination secrète où je subis torture et menace de mort.

J'appris plus tard, qu'il s'agissait de policiers.

Dix jours plus tard, je comparus devant le tribunal où je répondis à des questions relatives à mes activités en tant que défenseur des droits de l'Homme et à mes relations avec les ONG, plus particulièrement Amnesty International.

Je voudrais vous rappeler, à cet égard, que des élections auront lieu en Algérie et cet événement revêt une importance particulière pour la protection des droits de l'Homme dans ce pays ainsi que pour la stabilité de tout le pourtour méditerranéen.

Tout en vous basant sur cela, vous devez exiger que les candidats Algériens aient pour priorité dans leur programme le respect des droits de l'Homme ainsi que le règlement définitif et urgent des dossiers relatifs aux disparitions involontaires. Ils sont pléthores.

Veillez croire à mes sentiments respectueux.

Rachid Messli, Avocat.

## **ANNEXE 2. LA LIGUE LIBYENNE DES DROITS DE L'HOMME, CRITÈRES D'ADMISSION ET PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Au cours de l'assemblée générale, le REMDH admit la Ligue libyenne des droits de l'Homme en tant que membre ordinaire. Cependant la décision à été annulée par le Comité Exécutif lors de sa réunion à Paris le 8 et 9 juillet 1999 pour les raisons suivantes :

Pendant la 1ère séance de l'Assemblée Générale, le Comité Exécutif avait recommandé dans le Rapport Annuel des Activités que la Ligue libyenne des droits de l'Homme devienne membre associé du REMDH.

Lors de la discussion sur le rapport annuel, la Ligue Libyenne protesta contre le fait qu'elle n'ait été recommandée comme membre à part entière d'autant plus que la Libye est membre de la famille Méditerranéenne.

A la fin de la séance, l'Assemblée Générale adopta le Rapport Annuel confirmant ainsi le statut de membre associé de la Ligue libyenne.

Lors de la séance finale de l'assemblée générale, plusieurs orateurs appelèrent l'assemblée à reconsidérer sa décision. En effet, la situation des droits de l'Homme en Libye est grave et préoccupe l'ensemble de la région Euro-Méditerranéenne. Plus encore, la Ligue Libyenne ne devrait pas payer le prix de la décision politique de l'UE de ne point inclure la Libye dans le PEM.

Les membres du comité exécutif expliquèrent toutefois que l'admission de la Libye en tant que membre à part entière supposait une modification du règlement vu que la qualité de membre à part entière se limite aux organisations nationales dont le siège se trouve dans les Etats membres du PEM.

La réponse fut que la ligue était persécutée dans son propre pays ainsi que dans les pays arabes et que le REMDH ne devrait pas la priver de son droit de travailler sur pied d'égalité avec les autres membres.

Après quoi d'autres membres du Comité exécutif soulevèrent l'argument que la Ligue Libyenne n'est pas responsable de la politique de l'état libyen et que le Réseau ne devrait pas tenir compte de celle-ci. L'Assemblée est souveraine et peut en cette qualité réparer les erreurs passées.

Cette déclaration fut accueillie par des applaudissements et le président du Réseau demanda s'il y avait des objections à cette proposition. Par la suite, la Ligue Libyenne fut déclarée membre à part entière du Réseau.

De nombreux participants contestèrent toutefois cette décision et la manière dont elle avait été prise. Sur ce, le Comité Exécutif réexamina la question au cours de sa réunion de Paris les 8 et 9 juillet.

Il parvint à la décision que la Ligue ne possédait pas les qualifications requises pour devenir membre à part entière du REMDH d'autant plus que selon le règlement, les membres ordinaires doivent être des organisations *nationales* situées *dans l'un des 27 pays partenaires* or la Ligue Libyenne n'avait pas présenté sa candidature en tant qu'organisation nationale Allemande mais en tant qu'organisation nationale Libyenne.

Le comité exécutif conclut également que les Statuts n'avait pas été respecté durant l'Assemblée Générale. Il prévoit en effet que les deux-tiers des membres ordinaires présents à l'Assemblée Générale doivent approuver l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour et qu'un vote formel doit s'effectuer en vue d'admettre la Ligue Libyenne en tant que membre à part entière. Or, aucune de ces procédures n'avait été respectée.

Sur ce, il fut décidé d'annoncer aux membres du REMDH que le Comité Exécutif a reporté la décision d'admettre la Ligue Libyenne en tant que membre à part entière jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale et que le directeur exécutif a été mandaté à proposer des amendements au Statuts, lesquels, en cas d'adoption par l'Assemblée Générale, permettront à la Ligue Libyenne de devenir membre du Réseau à part entière.

## **ANNEXE 3: L'ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH**

**Mardi 13 Avril 1999**

9.00-9.30

Ouverture de la conférence.

Orateurs: Mr Klaus-Peter Murawski, Maire, Stuttgart; Mr Abdelaziz Bennani, Président du REMDH; et Mr Werner Lottje, Conseiller-expert, Diakonisches Werk des EKD, Human Rights Desk.

9.30-10.30

Approbation du Bureau de l'Assemblée Générale. Présentation et discussion du Rapport Annuel d'Activités et du Rapport Annuel Financier.

Orateurs: Stéfano Leszczynski, Comité Italien de Helsinki, Vice-Président du REMDH; et Morten Kjaerum, Centre Danois des Droits de l'Homme, membre du Comité exécutif du REMDH.

10.30-10.45 Pause café.

10.45-12.00

Présentation et discussion du Rapport Annuel d'Activités et du Rapport Annuel Financier -poursuite de la discussion et vote.

12.00-13.30 Déjeuner.

13.30-14.30

Présentation et discussion générale du programme et budget de l'an prochain.

Orateurs: Marc Schade-Poulsen, Directeur Exécutif, REMDH.

14.30-14.45 Pause café.

14.45-16.15

Activités futures: Pressions sur le Partenariat Euro-Méditerranéen.

Présentation: Driss le Yazami, Ligue française des Droits de l'Homme, membre du Comité Exécutif du REMDH.

Rapporteur: Joe Stork, Human Rights Watch.

16.15-17.30

Activités futures: Libertés d'Expression et d'Association.

Présentation: Nazmi Gür, Association des Droits de l'Homme, Turquie.

Rapporteur: Sa'eda Kilani, écrivain.

17.30-18.30: Conférence de presse.

18.30-19.30: Dîner

20.00 : Soirée culturelle, Landespavillon, Stuttgart.

## **Mercredi 14 Avril 1999**

9.00- 10.15

Activités futures: Liberté de circulation, racisme et xénophobie.

Présentation: Mourad Allal, Forum des Citoyens de la Méditerranée.

Rapporteur: Theocharis Papamargaris, Greek Committee for International Democratic Solidarity.

10.15-10.30 Pause café.

10.30-11.45

Activités futures: Le Processus de Paix au Moyens-Orient et le mouvement des droits de l'Homme.

Introduction: Bahey El Din Hassan, Cairo Institute for Human Rights Studies.

Présentation: Raji Sourani, Palestinian Centre for Human Rights.

Rapporteur: Sara Guillet, FIDH.

11.45-13.00

Activités futures: La protection des défenseurs des droits de l'Homme. Présentation: Kamel Jendoubi, Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie.

Rapporteur: Ahmad Hissou, CDF- Syrie.

13.00-14.00 Déjeuner.

14.00-15.15

Activités futures: Développement des compétences.

Présentation: Stefan Lütgenau, Bruno Kreisky Foundation for Human Rights.

Commentaires: Wa'le Kheir, Foundation for Human & Humanitarian Rights.

Rapporteur: Eitan Felner, B'tselem.

15.15-15.30 Pause café.

15.30- 17.30:

Discussion générale et adoption du programme d'activité.

Rapporteurs de l'assemblée générale:

Jan Jaap van Oosterzee, Euro-Arab dialogue from below

Kerim Yildiz , Kurdish Human Rights Project

18.00: Départ en bus pour Holiday Inn et la conférence, Droits de l'Homme et citoyenneté en Méditerranée.

## **ANNEXE 4: PARTICIPANTS DU TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH**

### **COMITÉ EXÉCUTIF**

M.. BENNANI, ABDELAZIZ, PRÉSIDENT, ORGANISATION MAROCAINE DES DROITS HUMAINS, PRÉSIDENT DU REMDH

M. LESZCZYNSKI, STEFANO, DIRECTEUR DE PROJET, ITALIAN HELSINKI COMMITTEE, VICE-PRÉSIDENT DU REMDH

M. EL YAZAMI, DRISS, VICE-PRÉSIDENT, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

M. KJAERUM, MORTEN, DIRECTEUR, CENTRE DANOIS DES DROITS DE L'HOMME

MME NORSTROEM, EVA, PRESIDENTE, SWEDISH REFUGEE COUNCIL (RSC)

M. JENDOUBI, KAMEL, PORTE PAROLE  
COMITÉ POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS ET DES DROITS DE L HOMME EN TUNISIE

M. HASSAN, BAHEY LE-DIN, DIRECTEUR, CAIRO INSTITUTE FOR HUMAN RIGHTS STUDIES

### **MEMBRES NATIONAUX**

M. GHECHIR, BOUDJEMA, PRÉSIDENT, LIGUE ALGÉRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

M. ZEHOUANE, HOCINE, VICE-PRÉSIDENT, LIGUE ALGÉRIENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE HOMME

M. KHELILI, MAHMOUD, PRÉSIDENT, SYNDICAT NATIONAL DES AVOCATS ALGÉRIENS

M. LÜTGENAU, STEFAN AUGUST, COORDINATEUR DE PROGRAMME, BRUNO KREISKY FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS

M. DJAMAL ZAHAF, ADMINISTRATEUR, JEUNESSE MAGHRÉBINE

M. ERIK ARNSTED, TRÉSORIER, DANISH UNITED NATIONS ASSOCIATION

MME PARSA, FARIBA, PORTE PAROLE, DANISH UNITED NATIONS ASSOCIATION

M. MELASUO, TUOMO, DIRECTEUR DE RECHERCHE , TAPRI, TAMPERE  
PEACE RESEARCH INSTITUTE

M. PAPAMARGARIS, THEOCHARIS, PRÉSIDENT, GREEK COMMITTEE FOR  
INTERNATIONAL DEMOCRATIC SOLIDARITY

M. REGAN, COLM, COORDINATEUR, 80:20 EDUCATING AND ACTING FOR A  
BETTER WORLD

M. EITAN FELNER, DIRECTEUR, B TSELEM

MME DANIELLA DI RADO, DIRECTRICE DU DEPARTMENT JURIDIQUE, ITALIAN  
REFUGEE COUNCIL

M. ZANGHI, CLAUDIO, PRESIDENT, INTERCENTER

M. HOURANI, HANI, DIRECTEUR GENERAL, AL URDUN AL JADID RESEARCH  
CENTRE

M. ASSAF, GEORGE, DIRECTEUR, INSTITUTE FOR HUMAN RIGHTS, BEIRUT  
BAR ASSOCIATION

M. KHEIR, WA'IL, DIRECTEUR EXÉCUTIF, FOUNDATION FOR HUMAN &  
HUMANITARIAN RIGHTS

MME CURMI, LUCIENNE , CHERCHEUSE, MEDITERRANEAN ACADEMY OF  
DIPLOMATIC STUDIES

MME TAHIRI, RACHIDA, PORTE PAROLE, ASSOCIATION DEMOCRATIQUE DES  
FEMMES DU MAROC

M. LAHBIB, KAMAL, MEMBRE DU BUREAU EXECUTIF, ESPACE ASSOCIATIF

M. SOURANI, RAJI, DIRECTEUR, PALESTINIAN CENTRE FOR HUMAN RIGHTS

M. HISSOU, AHMAD, PORTE PAROLE, COMMITTEES FOR THE DEFENCE OF  
DEMOCRATIC FREEDOMS AND HUMAN RIGHTS IN SYRIA/CDF

M. AL-GHAZALI, NASER, PRESIDENT, DAMASCUS CENTER FOR CIVILIAN AND  
IDEOLOGICAL STUDIES

M. ALLAGUI, ABDELKERIM, VICE-PRESIDENT, LIGUE TUNISIENNE DES DROITS  
DE L HOMME

M. GÜR, NAZMI, VICE-SECRETAIR GENERAL, HUMAN RIGHTS ASSOCIATION

M. YELDIZ, KERIM, DIRECTEUR EXECUTIF, KURDISH HUMAN RIGHTS  
PROJECT

## **ORGANISATIONS REGIONAUX**

M. KARAOU, AHMED, EXPERT DE L'EDUCATION, INSTITUT ARABE DES DROITS DE L' HOMME

M. SHABAN, HUSSAIN, PRESIDENT, ARAB ORGANISATION FOR HUMAN RIGHTS IN THE UK

M. ESSOULAMI, SAÏD, DIRECTEUR EXECUTIF, CENTRE FOR MEDIA FREEDOM - MIDDLE EAST AND NORTH AFRICA

M. CHAMMARI, KHEMAIS, EXPERT-CONSEIL, CENTRE MEDITERRANEEN DES DROITS DE L' HOMME

MME HORCHANI, MALIKA, PORTE PAROLE, COLLECTIF 95 - MAGHREB EGALITÉ

M. ALLAL, MOURAD, VICE-PRESIDENT, FORUM DES CITOYENS DE LA MEDITERRANEE

M. CHARCHIRA, SAÏD, PRESIDENT, FORUM DES MIGRANTS DE L'UE

## **MEMBRES ASSOCIES**

MME ERNST DE LA GRAETE, BRIGITTE, DIRECTRICE, AMNESTY INTERNATIONAL, EU ASSOCIATION

M. VAN OOSTERZEE, JAN JAAP, COORDINATEUR, EURO ARAB DIALOGUE FROM BELOW

M. BERNARD, ANTOINE , DIRECTEUR EXECUTIF, FIDH

MME GUILLET, SARA, RESPONSABLE DU PAYS MEDITERRANEEN, FIDH

M. STORK, JOE, DIRECTEUR DU ADVOCACY, MOYEN ORIENT ET AFRIQUE DU NORD, HUMAN RIGHTS WATCH

M. ZEIDAN, ALI, MEMBRE DU COMITE EXECUTIF, LIBYAN LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS

## **MEMBRES INDIVIDUELS**

M. BENCHIKH, MADJID, PROFESSEUR DE DROIT,

M. KILANI, SA'EDA, ECRIVAIN



## **OBSERVATEURS**

MME. NATHALIA SMITH, ARTICLE 19

MME RINA ROSENBERG, DIRECTRICE DU DEVELOPPEMENT, ADALAH

M. LOTTJE, WERNER, CONSULTANT, HUMAN RIGHTS DESK, DIAKONISCHES WERK DER EKD

M. TAHRI, MOHAMMED, AVOCAT

## **SECRETARIAT**

M. MARC SCHADE-POULSEN, DIRECTEUR EXECUTIF, RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE L'HOMME

MME MARIT FLOE JOERGENSEN, ASSISTANTE, RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE L'HOMME

**DEUXIÈME PARTIE**  
RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES 1998

## INTRODUCTION

La deuxième assemblée générale du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH/ le Réseau) s'est tenue à Copenhague en décembre 1997 et a rassemblé 40 membres. Durant cette réunion, ils ont adopté les Statuts du Réseau, le Plan d'Action et ont procédé à l'élection du Comité Exécutif (CE). Ils ont enfin arrêté les principaux objectifs du Réseau, à savoir:

1. Soutenir et diffuser les principes universels des droits de l'Homme tels qu'ils sont définis par les instruments internationaux et dans la Déclaration de Barcelone, signée en novembre 1995 par les gouvernements des 15 pays de l'Union Européenne et ceux des pays tiers-méditerranéens (les Etats Partenaires);
2. Soutenir, renforcer et coordonner les efforts de ses membres pour contrôler que les états se conforment aux principes de la Déclaration de Barcelone dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires;
3. Soutenir le développement des institutions démocratiques et la promotion de l'état de droit, des droits de l'Homme et de l'éducation en matière des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.

Par ailleurs, ils ont convenu que le REMDH devrait respecter les activités et besoins propres des membres; faire preuve de flexibilité et accorder une attention particulière aux organisations dépourvues des moyens de base nécessaires à la réalisation de leurs activités et s'appuyer sur les projets et les initiatives existant dans la région plutôt que de les reproduire. La tâche principale du Réseau est de faciliter le travail de ses membres et de le mettre en valeur et non pas de devenir une organisation régionale de plus.

L'assemblée générale a enfin décidé de doter le REMDH d'une équipe opérationnelle<sup>7</sup> et d'un programme de travail afin de renforcer le dialogue et la synergie entre les membres et de faire du REMDH un réseau crédible vis-à-vis du Partenariat euro-méditerranéen (PEM) en matière de droits de l'Homme.

Ce rapport couvre la première année d'activités du REMDH, plus précisément la période du 1er janvier 1998 au 1er mars 1999 puisque la troisième assemblée générale a été retardée.

Le Plan d'Action avait défini les priorités suivantes du REMDH: *liberté d'opinion et d'expression, liberté de pensée et de conscience, liberté de réunion et d'association, ainsi que la protection des réfugiés et le respect de la dignité humaine, et notamment la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance.*

Le programme d'action du Réseau comportait quant à lui trois volets d'activités:

---

<sup>7</sup> Basé sur une assemblée générale, un comité exécutif et un secrétariat.

1. documentation, information et diffusion;
2. dialogue, lobbying et mobilisation;
3. éducation, formation et protection des défenseurs des droits de l'Homme.

En raison du lien étroit entre les priorités telles que précisées par le Plan d'action et le programme de travail, le rapport qui suit traitera successivement des points suivants:

1. La stratégie globale du CE l'année dernière ainsi que les contraintes rencontrées durant l'exécution de mandat.
2. Les activités portant sur des pays.
3. Les activités qui concernent les mécanismes du Partenariat.
4. Les nouveaux membres.
5. Autres activités.

Pour finir nous évaluerons les activités du Réseau au regard des objectifs fixés dans le Plan d'Action.

## **1. STRATÉGIE GLOBALE ET CONTRAINTES**

En 1997, le Plan d'Action du REMDH notait que "depuis la signature de la Déclaration de Barcelone, les conditions relatives aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne ne cessent de susciter de graves préoccupations. Par exemple, dans certaines régions, la liberté de la presse est entravée par les gouvernements, et dans d'autres, la torture et les exécutions extrajudiciaires sont systématiquement pratiquées. Dans plusieurs pays la liberté d'association est attaquée ou sérieusement restreinte, les défenseurs des droits de l'Homme sont intimidés ou harcelés, et les droits des femmes sont niés. Dans certains cas, le droit à la libre circulation est arbitrairement restreint ou, de manière générale, systématiquement entravé. Les normes afférentes à la protection des réfugiés et au droit d'asile sont généralement insuffisantes. Le racisme et la discrimination envers les citoyens du tiers-monde sont monnaie courante".

Il serait faux de dire que la situation s'est améliorée en 1998, malgré quelques développements positifs tels que la libération de prisonniers et l'adoption par l'ONU de la Déclaration des Défenseurs des droits de l'Homme en décembre 1998.

La crise du processus de paix au Moyen-Orient entrave toujours le travail des organisations des droits de l'Homme. Les gouvernements utilisent des arguments sécuritaires pour minimiser les violations de droits de l'Homme et marginaliser les défenseurs des droits de l'Homme. L'adoption de la Convention Arabe contre le Terrorisme par les membres de la Ligue Arabe a été faite au détriment d'une approche régionale de lutte contre le terrorisme et la violence politique sur la base sur les normes internationales de droits de l'Homme. Le document sur la politique d'immigration et d'asile de l'UE présentée par la Présidence autrichienne le 1er juillet

1998 a constitué un pas dans le mauvais sens pour la sauvegarde des normes de protection des demandeurs d'asile et des droits des migrants.

L'activité du REMDH s'est développée en fonction de cette situation et a pris en compte les considérations suivantes:

1. Une attention particulière aux événements susceptibles d'affecter négativement l'ensemble de la région.
2. Une attention particulière aux pays où les défenseurs des droits de l'Homme sont dépourvus de moyens fondamentaux pour agir.
3. le développement de mécanismes pour influencer le PEM sur les questions des droits de l'Homme en liaison avec d'autres ONGs.
4. l'action en fonction des moyens disponibles.

### **L'action du CE en 1998**

Le CE a tenu sa première réunion à Copenhague du 3 au 4 avril 1998 et y a élaboré un programme annuel sur la base de la signature prochaine de la convention de financement du Réseau par l'UE<sup>8</sup>.

**Concernant le volet documentation, information et diffusion** il a été ainsi décidé d'organiser un séminaire de formation des membres du Réseau d'une durée de trois jours à Bruxelles sur la dimension des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone; de tenir à cette occasion un atelier avec des parlementaires européens, les ONGs internationales des droits de l'Homme et les membres du Réseau afin de discuter des critères de mise en oeuvre des accords d'association permettant de renforcer la protection et la promotion des droits de l'Homme (voir plus bas). Enfin, il a été décidé de créer un site internet, d'enrichir le contenu et de développer la diffusion de la Lettre d'information après l'embauche d'un(e) responsable des relations publiques.

**Dans le domaine du dialogue, du lobbying et de la mobilisation**, le CE a estimé plus judicieux de définir les activités futures à partir des conclusions des deux réunions projetées à Bruxelles; en attendant, il a été convenu de faire représenter autant que possible le REMDH dans les conférences importantes sur les questions euro-méditerranéennes. En dernier lieu le CE a décidé de développer les activités de

---

<sup>8</sup> En décembre 1997 le Comité Exécutif a reçu des indications de Bruxelles selon lesquelles la Commission serait favorable à une candidature du REMDH et d'après lesquelles la décision formelle serait prise en février. Au début du mois de février la Commission a fait savoir au REMDH que la première lecture des propositions d'activités pour 1998 était prévue pour la mi-février et que les dates pour la seconde lecture n'étaient pas encore fixées. Au début du mois de mars le Réseau a appris que sa candidature avait été retenue pour la seconde lecture qui devait avoir lieu en avril. Finalement, lors d'une réunion le 20 avril, la Commission a formellement décidé d'attribuer au Réseau 472.111 ECU pour sa première année d'activités.

lobbying et de sensibilisation en rapport avec la clause des droits de l'Homme des accords d'association. En conséquence, il a été demandé à Mlle Sa'eda Kilani de participer à une initiative sur la liberté de la presse en Jordanie. (voir plus bas).

**En matière d'éducation, de formation et de protection des défenseurs des droits de l'Homme**, le CE a approuvé deux projets, privilégiant les échanges d'expériences et la collaboration entre ses membres, conformément à la philosophie du Réseau; l'un visant à évaluer les programmes d'éducation aux droits de l'Homme dans la région en vue de leur amélioration<sup>9</sup>; l'autre ayant pour objectif d'aider les ONGs méditerranéennes dans leur action en direction des organes internationaux de l'ONU à Genève<sup>10</sup>. Enfin, le CE a étudié les moyens de développer une approche crédible de la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Dans l'immédiat il a été décidé d'agir selon les moyens disponibles et d'envoyer en Tunisie une mission d'observation du procès en appel de M. Khemais Ksila, Vice-président de la ligue tunisienne des droits de l'Homme (voir plus bas).

### **Les gel des subventions de l'UE**

Deux mois après la réunion de Copenhague, la plupart des activités prévues ont dû être reportées en raison du gel des subventions de l'UE.

Le 10 juin 1998 en effet, la Commission informait de la suspension temporaire du financement des projets MEDA-Démocratie, exception faite des projets déjà approuvés. Cette suspension faisait suite à un arrêt de la Cour de justice de l'UE, en date du 12 mai 1998, portant sur la mise en oeuvre de lignes budgétaires sans base légale de l'exercice 1995, des mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE. La Cour a considéré que seules les mesures non significatives pouvaient être mises en oeuvre sans l'adoption préalable d'une base légale. Suite à cet arrêt, la Commission a décidé de suspendre toute une série de programmes, d'un montant global d'environ 500 millions d'ECU, dont les programmes de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale, des actions en faveur des pays en voie de développement, les programmes de lutte contre le racisme et la xénophobie et les programmes dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratie<sup>11</sup>.

Le 28 juin, la moitié des membres du CE a pu se retrouver à Paris afin d'élaborer un plan d'urgence pour le REMDH<sup>12</sup>. Lors de cette réunion, il a d'abord été décidé d'entamer aussitôt une campagne demandant aux institutions de l'UE de trouver une solution rapide au gel des lignes budgétaires. En second lieu, il a été convenu de donner la priorité financière au maintien du secrétariat, de reporter les activités prévues jusqu'au versement des subventions par l'UE et de poursuivre en attendant

<sup>9</sup> Développées par "80.20 Education and Acting for a Better World - Ireland", le Centre des droits de l'Homme à Essex et le "Cairo Institute for Human Rights Studies".

<sup>10</sup> Proposé par le Service Internationale des Droits de l'Homme, le Centre méditerranéen des droits de l'Homme et le Centre danois des droits de l'Homme.

<sup>11</sup> Une proposition pour établir une base légale pour les programmes des droits de l'Homme et de la démocratie est en suspens depuis juillet 1997.

<sup>12</sup> Le plan a été par la suite approuvé par tous les membres du CE.

les activités peu onéreuses tout en cherchant de diversifier les sources de financement.

A cet effet, Kamel Jendoubi et Marc Schade-Poulsen se sont rendus à Strasbourg le 17 juin pour informer le Parlement européen de la situation du Réseau et le 30 juin, Abdelaziz Benani et Marc Schade-Poulsen rencontraient à Bruxelles M. Xavier Prats Monné<sup>13</sup>, des ONGs basées dans cette ville et des représentants des missions permanentes des divers pays européens auprès de l'UE.

En juillet, le secrétariat a publié des communiqués de presse et adressé des lettres à la presse internationale, aux ONGs, aux représentants de l'UE et à la présidence autrichienne, demandant une solution rapide aux institutions de l'UE, dont la crédibilité était en jeu. Plusieurs membres du Réseau ont réagi et ont envoyé à leur tour des lettres de protestation aux institutions de l'UE. Suite à ces initiatives, la situation du Réseau a été soulevée le 19 juin lors de la réunion des présidents des commissions du Parlement européens, à la réunion de la délégation Maghreb le 30 juin et lors des réunions préparatoires du Conseil EuroMed.

Le 23 juin une réunion a eu lieu entre les représentants du Parlement, la Présidence du Conseil et la Commission (le triilogue) pour examiner les moyens de sortir de l'impasse. Le 15 juillet la Commission Européenne débloquait totalement ou en partie 75 des 100 lignes budgétaires temporairement suspendues, y compris le programme Meda-Démocratie.

Vers la fin du mois de juin, le Réseau a été informé que sa demande avait été renvoyée au département budgétaire pour l'établissement d'une nouvelle convention de financement. Cependant on a omis de lui signaler que les services budgétaires de la Direction Générale 1 B étaient en cours de réorganisation. Après les vacances du mois d'août, le secrétariat a réussi à localiser la personne responsable de notre dossier financier, qui nous a fait savoir que le déménagement et l'équipement de ses services étaient toujours en cours et que de nombreux dossiers s'étaient accumulés sur son bureau durant les trois derniers mois. Des recherches supplémentaires nous ont ensuite révélé que la Direction Générale ne comptait établir notre convention que vers la mi-novembre.

Entre-temps, la deuxième réunion ordinaire du CE s'est tenue au Caire du 9 au 10 octobre et le CE a repris les discussions de la réunion de Copenhague<sup>14</sup>. Il a été décidé de commencer les préparatifs de la troisième Assemblée Générale et de la tenir à Stuttgart à l'occasion du Sommet du PEM afin d'accroître la visibilité du REMDH et de mettre l'accent sur la nécessité de consolider le dialogue entre la société civile et le partenariat officiel.

Le CE a également débattu de l'action du Réseau sur les questions relatives à l'immigration et aux réfugiés en vue de définir la spécificité du Réseau et pour éviter

---

<sup>13</sup> Conseiller sur les politiques méditerranéennes du vice-président de la Commission, Manuel Marin.

<sup>14</sup> Khader Shkirat n'a pas pu assister à la réunion. Au dernier moment les autorités lui ont refusé l'entrée en Egypte.

de reproduire les initiatives des réseaux existants. La question de la protection des défenseurs des droits de l'Homme a de nouveau été évoquée avec un intérêt particulier pour la situation de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme. En dernier lieu le CE a s'est mis d'accord sur les grandes lignes du rapport annuel et a établi l'agenda du premier semestre 1999, qui a dû être à nouveau remanié aux alentours de la nouvelle année en raison de retards supplémentaires de financement de l'UE.

Le Réseau a enfin reçu le 4 février 1999 la convention de financement de l'UE, accompagnée d'une lettre faisant aimablement référence à notre candidature du 22 septembre 1997. D'après nos informations, il s'agit de la première convention établie dans le domaine des droits de l'Homme depuis la décision de déblocage des subventions de juillet 1998.

Pour conclure, l'activité du CE a été sérieusement entravée par les procédures et les problèmes administratifs avec l'UE; le CE n'a pu poursuivre son action en 1998 que grâce au soutien financier du Ministère des affaires étrangères danois, auquel nous exprimons ici notre gratitude. Néanmoins, des étapes importantes ont été franchies pour développer le travail du REMDH ainsi que sa crédibilité..

## **2. ACTIVITÉS RELATIVES AUX PAYS**

Le REMDH a agi l'année dernière sur les violations des droits de l'Homme dans quatre pays: la Jordanie, l'Egypte, la Tunisie et la Syrie.

### **Liberté d'expression en Jordanie**

En novembre 1997 la Jordanie a signé un Accord d'Association avec l'Union Européenne dans le cadre du processus de Barcelone renforçant ainsi ses engagements dans le domaine des droits de l'Homme, tout comme elle l'avait déjà fait en ratifiant le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques. L'article deux de l'Accord affirme comme on le sait que toutes les dispositions du partenariat seront fondées sur le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'Homme.

Malgré ses engagements, la Jordanie a adopté le 1er septembre 1997 une nouvelle Loi sur la Presse et les Publications (LPP) qui donne de larges pouvoirs aux autorités, limite l'accès des journalistes à l'information et restreint les activités des instituts indépendants de recherche. L'adoption de cette loi par le Parlement jordanien après une année de détérioration constante de la liberté de la presse dans ce pays a été considérée par le CE comme une nouvelle étape dans le processus de régression de la liberté de la presse dans les pays de la rive sud de la Méditerranée; il a en conséquence décidé de mener une action contre la LPP en encourageant Mlle Sa'eda Kilani, membre individuel du Réseau, à rédiger un rapport à ce sujet et à le présenter au Parlement européen.



Après la rédaction d'une première ébauche par Mlle Sa'eda Kilani en septembre, nous avons proposé aux administrateurs des divers groupes politiques du Parlement européen (PE) d'organiser un séminaire au PE en coopération avec le Réseau et d'autres organisations des droits de l'Homme.

Lors d'une réunion préparatoire en octobre, les administrateurs ont expliqué qu'il y aurait une faible affluence de la part des parlementaires européens et nous ont suggéré d'organiser plutôt des rencontres entre Sa'eda Kilani et les parlementaires importants afin de les exhorter à déposer une motion d'urgence lors de la session de décembre.

Encouragé par ces suggestions le Réseau a contacté plusieurs organisations des droits de l'Homme qui avaient déjà travaillé avec Sa'eda Kilani et leur a demandé de soutenir son travail. Après trois semaines de discussions fructueuses et constructives entre New York, Londres, Paris, Copenhague et Aman le rapport final de Sa'eda Kilani a été publié au début de mois de novembre par le Réseau avec le soutien d'ARTICLE 19, du "Centre for Media Freedom - Middle East and North Africa", du "Committee to Protect Journalists", de la "Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme" (FIDH), de "Human Rights Watch" et de "Reporters Sans Frontières" qui ont traduit plus tard le rapport en français.

Ce rapport expose comment la nouvelle loi met en place un régime de censure en Jordanie, confère au gouvernement de larges moyens de contrôle de la presse indépendante, autorise la suspension des journaux, voire leur fermeture, sur la base de motifs définis de manière vague et très extensive et restreint le travail des centres et instituts de recherches tant nationaux qu'étrangers. En conclusion, l'auteur et les organisations partenaires exposent leurs préoccupations et recommandations en demandant notamment la révocation de cette loi.

Sa'eda Kilani et Marc Schade Poulsen se sont rendus les 17 et 18 novembre au Parlement européen où Mlle Kilani a donné une conférence de presse et rencontré de nombreux parlementaires, leur demandant de déposer une résolution d'urgence<sup>15</sup>.

Peu de temps après la publication du rapport, nous recevions une lettre du Ministère jordanien de l'information; le Directeur général du Ministère y critiquait le rapport, le décrivant comme déséquilibré, basé sur une source non objective, portant atteinte à l'autorité du Parlement et procédant à une analyse erronée de la loi. Il invitait néanmoins les organisations qui ont soutenu le rapport à se rendre en Jordanie pour se rendre compte de la véritable situation de la presse.

---

<sup>15</sup> Des rencontres ont eu lieu Hadar Cars (V), Andre Soulier, (PPE), Président de la sous-commission des droits de l'Homme; Magda Alvoet, rapporteur de PE sur la Jordanie, Mr. Barros Moura (PSE), membre de la sous-commission des droits de l'Homme, rapporteur du PE sur les droits de l'Homme; Ingo Friedrich (PPE), Président de la Délégation pour les relations avec les pays du Machrek et les Etats du Golfe, Jannis Sakellariou (PSE), membre de la Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense, Anna Terrón I Cusi (PSE) Vice présidente de la Délégation pour les relations avec les pays du Machrek et les Etats du Golfe, Aline Pailler, membre du Bureau du GUE/NGL, Pierre Pradier (ARE), Hadar Cars et Kyösti Virrankoski (ELDR).

Dans leur réponse commune, les associations signataires se félicitaient de l'invitation du gouvernement jordanien, et réitéraient leurs profondes préoccupations concernant la liberté d'expression et exposaient à nouveau les dispositions essentielles de la loi qui ont suscité leur inquiétude.

Une deuxième lettre a été adressée par le Réseau en tant que quel; le REMDH y assumait l'entière responsabilité du rapport, et répliquait point par point aux critiques soulevées par le Directeur général du Ministère. Cet échange de courriers a été très largement répercuté par la presse jordanienne et un dossier complet a été adressé au PE comprenant copies de ces lettres, un dossier de presse préparé par Sa'eda Kilani ainsi qu'un projet de résolution d'urgence.

En novembre, de nombreux parlementaires étaient favorables à notre proposition de résolution d'urgence. Néanmoins, et en dépit d'efforts intensifs des groupes Libéral et Vert en particulier, la résolution sur la Jordanie n'a pas été jugée si urgente pour figurer parmi les cinq résolutions, sur 28 propositions, à être présentées à la session de décembre.

La résolution n'a pas été retenue en raison d'abord de l'insistance du groupe Socialiste à organiser une rencontre avec le représentant du gouvernement jordanien avant de soutenir le dépôt d'une résolution. Les Radicaux ainsi que le groupe de la Gauche-Unie, qui soutenaient initialement notre projet, ont décidé d'attendre le résultat de cette rencontre qui eut lieu finalement à Strasbourg entre le groupe Socialiste et l'ambassadeur de Jordanie à Bruxelles.

Ce dernier assura ses interlocuteurs que la Jordanie avait l'intention d'appliquer la loi de manière souple et insista sur le fait que le gouvernement n'hésiterait pas si nécessaire à proposer au parlement de son pays des amendements à la loi sur la presse.

Les Socialistes décidèrent lors d'une réunion de leur groupe qu'il était prématuré de déposer une résolution puisque un dialogue avait été établi entre le Ministère de l'information et les organisations signataires de notre rapport.

Malgré cela, le REMDH a continué ses interventions en vue d'obtenir, avec le soutien des groupes Libéral et Vert le dépôt d'une résolution pour la session de janvier 1998 et a contacté les ONGs basées à Bruxelles pour soutenir ses efforts. Arguant des promesses faites par l'Ambassadeur de Jordanie, les groupes Chrétien-démocrate et Socialiste ont encore estimé que le moment n'était pas toujours opportun pour une telle initiative.

Nous regrettons bien évidemment l'absence d'une résolution du PE sur la Jordanie; néanmoins, nous avons le sentiment que le Réseau a réussi à faire prendre conscience aux parlementaires européens de la dégradation de la situation de la liberté de la presse dans ce pays tout comme il a amené le gouvernement jordanien à y regarder à deux fois avant de prendre toute nouvelle mesure dans ce domaine.

Le rapport comme l'échange de lettres entre le Réseau et le Ministère de l'informations ont fait la Une des journaux en Jordanie et le gouvernement a réalisé que la loi faisait l'objet de l'attention internationale.

Nous remercions toutes les organisations qui ont soutenu cette campagne, qui valait la peine d'être menée: cette action menée en commun a eu un réel impact tant en Jordanie qu'au Parlement Européen.

### **Liberté d'association en Egypte**

Le CE a suivi attentivement les tentatives de marginalisation du mouvement des droits de l'Homme qui se développaient en Egypte alors même que ce pays se prépare à signer un Accord d'Association avec l'UE. Un projet de loi sur les associations et les institutions privées a été en effet élaboré par les autorités et risque, s'il était adopté en l'état, d'influencer négativement l'action des organisations de défense des droits de l'Homme de la rive sud de la Méditerranée.

Le 1er décembre 1998, Hafez Abu Sa'ada, secrétaire général de l'Organisation égyptienne des droits de l'Homme (OEDH) était arrêté et inculpé de trois délits:

1. diffusion à l'étranger de fausses informations portant atteinte à l'intérêt national;
2. obtention de financements étrangers en vue de préparer des actes portant atteinte à l'Egypte;
3. obtention de dons et subventions de l'étranger sans autorisation préalable des autorités.

Cette inculpation était liée au rapport publié en septembre de cette année par l'OEDH au sujet des violations des droits de l'homme au village de Kosheh et à l'obtention par l'OEDH d'une subvention du Comité des droits de l'Homme du parlement britannique.

Le REMDH s'est joint à la campagne internationale pour la libération de Hafez Abu Saada. Le 4 décembre 1998, il publiait un communiqué de presse défendant le droit de toute association de défense des droits de l'Homme, conformément à sa mission, d'enquêter, de rassembler tout élément pertinent et de diffuser l'information concernant les violations des droits de l'Homme. Cet appel demandait la libération immédiate de Hafez Abu Saada, la levée de son inculpation ainsi que celle de l'avocat de l'OEDH, M. Mustapha Zeidan.

Le REMDH s'est joint par ailleurs à une initiative de la FIDH et de l'OMCT (Organisation Mondiale Contre la Torture) en confiant à Me Bénédicte Chesnelong une mission d'enquête sur les conditions d'arrestation de Hafez Abu Saada; son rapport a été publié en janvier 1999 par la FIDH qui avait financé cette mission.

En janvier 1999, le REMDH entreprit une série de consultations avec ses partenaires égyptiens pour déterminer l'utilité d'un suivi du procès prévu de M. Hafez Abu Sa'ada qui avait été entre-temps libéré (le 6 décembre 1998). Les organisations égyptiennes souhaitèrent la présence d'observateurs judiciaires du REMDH à l'audience prévue pour le 7 février, ainsi qu'une mission d'enquête sur le projet de loi concernant les associations et le procès de M. Hafez Abu Sa'ada.

Comme mentionné dans le rapport de la FIDH de janvier 1999, l'OEDH a depuis sa création sollicité des autorités égyptiennes l'agrément officiel exigé par la loi. N'ayant jamais ni obtenu ni s'est vue refuser cette autorisation, l'OEDH était tolérée tout en étant en permanence menacée par le gouvernement qui pouvait à tout moment utiliser contre elle l'absence de toute autorisation légale. L'OEDH qui avait entrepris des recours administratifs contre cet excès de pouvoir se heurtait depuis des années à la lenteur de la justice qui ajournait systématiquement les audiences prévues. C'est dans ce contexte qu'une audience devait avoir lieu le 7 février pour examiner le statut de l'OEDH.

Depuis le printemps 1998, les ONGs égyptiennes vivaient sous la menace du projet de loi sur les associations, élaboré en secret par le Ministère des affaires sociales pour remplacer la loi No.32 de 1964 sur les associations. Ce projet met en place un strict contrôle gouvernemental sur les associations, leur interdisant entre autres, d'avoir toute activité politique tombant sous le coup des lois régissant les partis politiques, ou même toute action politique quelle que soit sa nature. Ce Projet permettrait par exemple aux autorités d'interdire aux associations d'organiser un débat public d'ordre intellectuel ou l'observation d'élections au prétexte que ces activités ont un caractère politique.

En outre, le projet de loi donne aux autorités le pouvoir d'approuver ou de refuser l'adhésion d'une association égyptienne à une fédération ou un réseau arabe ou international, exige que les conseils d'administration soient composés d'une majorité d'Égyptiens, le pourcentage des non-nationaux ne devant pas dépasser 25%, sans considération du champ d'activité -local ou régional, de l'association. Il permet enfin au Ministère des affaires sociales d'exiger la démission d'un administrateur en particulier.

La mission du REMDH, mandatée par la FIDH aussi, a séjourné au Caire du 5 au 10 février 1999. Elle était composée de MM.Gilles Manceron, historien et membre du bureau de la Ligue française des droits de l'Homme et Thomas Rothpfeffer, juriste et observateur judiciaire confirmé. Ils ont notamment assisté à l'audience du 7 février à la Haute cour administrative où le recours de l'OEDH avait été introduit, Thomas Rothpfeffer y assistant comme observateur judiciaire officiel.

La mission a eu des entretiens avec des représentants des organisations égyptiennes des droits de l'Homme, le président de l'Assemblée du peuple, le responsable adjoint chargé des droits de l'Homme au Ministère des affaires étrangères, un conseiller du Ministre de la justice, membre du comité chargé de la rédaction du projet de loi sur les associations et un conseiller du Ministre des affaires

sociales. Elle a enfin rencontré des représentants de la mission permanente de la Commission européenne et de plusieurs ambassades européennes.

Le rapport de mission va être prochainement publié en collaboration avec la FIDH et analysera le projet de loi révisé dont la mission a pu obtenir une copie. Nous remercions MM. Gilles Manceron et Thomas Rothpfeffer pour l'excellent travail accompli au Caire ainsi que nos partenaires égyptiens et la FIDH pour leur concours à la réussite de cette mission.

### **Défenseurs des droits de l'Homme: le procès en appel de Khemaïs K'sila et la situation de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH)**

Durant cette année, le CE a suivi avec une attention toute particulière la situation de la LTDH, dont les conditions de travail se sont gravement détériorées en 1998 en raison des pressions constantes et du harcèlement dont elle a fait l'objet de la part des autorités tunisiennes. Derrière un discours qui se réfère en permanence aux droits de l'Homme, et en particulier aux droits des femmes, ces autorités se distinguent par le recours systématiques à des méthodes illégales de harcèlement des défenseurs des droits de l'Homme. Premier pays à avoir établi un Conseil d'Association après la signature de l'Accord d'Association avec l'UE, la Tunisie est en passe de réussir à marginaliser totalement les militants des droits de l'Homme, ce qui créerait un précédent dangereux dans la région. C'est pourquoi le CE a décidé en avril d'envoyer une mission en Tunisie afin d'assister au procès en appel de Khemaïs Ksila, vice-président de la Ligue et d'enquêter sur la situation de Mme Radhia Nasraoui, avocate et membre de l'Ordre des Avocats de Tunisie.

Le 11 février, Khemaïs Ksila avait été condamné à trois ans de prison pour "diffamation des autorités, propagation de fausses nouvelles portant atteinte à l'ordre public et incitation des citoyens à violer les lois du pays". Plus récemment, trois membres du comité directeur de la LTDH, MM. Fadhel Ghedamsi, Abdelkrim Allagui et Salah Zghidi avaient fait l'objet d'une surveillance policière constante. Enfin, en février 1998, le président de la Ligue, M. Taoufik Bouderbala avait été convoqué par le Procureur général pour un interrogatoire au sujet d'une déclaration de la LTDH qui évoquait la situation des droits et des libertés fondamentales dans le pays.

M. Moncef Marzouki, ancien président de la LTDH et membre individuel du Réseau, restait toujours privé de son passeport ainsi que du droit d'exercer son métier de médecin hospitalier, alors que son frère, M. Ali Bedoui, venait d'être condamné deux mois auparavant à une peine de six mois d'emprisonnement pour "résistance aux forces de l'ordre". Me Radhia Nasraoui, bien connue pour son action en faveur des prisonniers de conscience, faisait quant à elle l'objet de mesures graves d'intimidation: en date du 30 mars 1998, des poursuites venaient d'être engagées contre elle pour plusieurs infractions dont la plus grave était "la relation avec des organisations terroristes".

La mission du REMDH était composée de MM. Hans Kjellund, avocat à la Haute cour du Danemark et Mohamed Anik, membre de l'Ordre des avocats de Casablanca.

Auparavant, le Réseau avait adressé une lettre aux Ministres de l'intérieur et de la justice leur demandant de recevoir notre délégation mais ces courriers sont restés sans réponse.

La mission a fait l'objet d'une surveillance policière constante durant toutes ses rencontres avec les responsables de la LTDH mais a pu assister le 11 avril au procès en appel de M. Khemaïs Ksila.

A cette audience, le parquet a obtenu un report des délibérations au 25 avril 1998 au prétexte que le dossier criminel original manquait dans les documents examinés par la cour.

Le Comité exécutif a décidé d'envoyer la même mission à la nouvelle audience du 25 avril et sollicité en vain un rendez-vous avec les Ministres de la Justice et de l'intérieur.

A cette seconde audience, le dossier criminel était là, mais il est apparu qu'un des juges auxiliaires était nouveau et n'avait pas assisté à la précédente audience. S'appuyant sur les dispositions de l'article 165 du Code de procédure pénale qui stipule que seuls les magistrats ayant assisté l'ensemble des audiences ont le droit de participer aux délibérations de la cour et au vote de la sentence, les conseils de M. Ksila ont demandé le report du procès et la réouverture de l'instruction. Face au refus de la cour de lui donner raison, la défense se retira et la condamnation de M. Ksila fut confirmée sans délibération.

Le rapport de mission explique la nature politique du procès intenté à M. Ksila et montre clairement en quoi son déroulement viole les obligations internationales de la Tunisie en matière de droits de l'Homme dont les dispositions de l'Accord d'Association avec l'UE. Il a été adressé en juillet dernier à la Commission européenne, le Comité des hauts Fonctionnaires du PEM, des membres du Parlement Européen, la presse, et les membres du Réseau.

Une lettre a été par ailleurs adressée aux missions permanentes des divers pays européens auprès de la Commission à Bruxelles, leur demandant d'inscrire explicitement les violations des droits de l'Homme en Tunisie à l'ordre du jour du premier Conseil d'Association entre la Tunisie et l'UE.

Nous remercions MM. Hans Kjellund et Mohamed Anik pour la qualité de leur mission et de leur rapport qui n'ont pu être, à notre grand regret, suivis d'une

mission auprès des institutions européennes, le secrétariat ayant fort à faire avec les problèmes administratifs dus au gel des subventions.

Néanmoins, le Réseau a co-financé en février 1999 une tournée de représentants de la LTDH au Danemark, en Suède, en France, à Bruxelles et aux Pays-Bas, visite durant laquelle ils ont informé diverses organisations des droits de l'Homme de la situation en Tunisie et évoqué avec leurs interlocuteurs des projets de coopération. Ils ont eu aussi à cette occasion un large échange avec les membres du Comité exécutif.

### **Défenseurs des droits de l'Homme en Syrie: le cas de Nizar Nayyouf**

En octobre 1998, Human Rights Watch (HRW) a demandé au Réseau de se joindre à une campagne internationale en faveur de Nizar Nayyouf.

La Syrie étant le seul pays de la région euro-Méditerranéenne qui nie systématiquement le droit de s'organiser pour défendre les droits de l'Homme, le CE a décidé lors de sa réunion du Caire de répondre positivement à l'appel de HRW et d'envoyer une mission d'enquête en Syrie. M. Per Stadig, avocat et membre de la Commission Internationale des Juristes/Suède et M. Mohamed Mandour, directeur d'hôpital et coordinateur du groupe arabe de travail sur les droits de l'Homme se sont portés volontaires pour accomplir cette mission. Nizar Nayyouf, journaliste, écrivain et militant des droits de l'Homme est un des dirigeants de l'association indépendante: Comités pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'Homme en Syrie (CDF), membre du REMDH. Arrêté en 1992 pour avoir exercé un droit internationalement reconnu, celui de parler de la situation des droits de l'Homme dans son pays, il purge actuellement une peine de 10 ans d'emprisonnement. D'après des informations publiées par Reporters Sans Frontières en août 1998, il souffre de la maladie de Hodgkin et risque de mourir s'il n'est pas rapidement soigné. Malgré cela, les autorités syriennes avaient refusé de prodiguer à Nizar Nayyouf les soins nécessaires, à moins qu'il ne s'engage à renoncer à toute activité politique et retire ses "fausses déclarations" sur la situation des droits de l'Homme en Syrie.

En date du 4 novembre 1999, le REMDH adressait une lettre aux ministres syriens respectifs des affaires étrangères, de l'intérieur, de la justice et de la santé demandant à ce que le cas de M. Nayyouf soit traité humainement et avec équité, que toutes mesures soient prises pour prodiguer les soins que nécessite son état et l'autorisation pour la mission de lui rendre visite en prison. Dans un communiqué de presse publié le 11 novembre, le Réseau alertait la presse, la Commission européenne, le Comité des Hauts Fonctionnaires, et les parlementaires européens sur la situation de M. Nizar Nayyouf et les informait de son projet de mission.

Le 10 décembre 1998, nous recevions une lettre de l'Ambassadeur de Syrie en Egypte, qui constitue à notre connaissance la première de son genre concernant un prisonnier de conscience, adressée à une organisation des droits de l'Homme par les autorités syriennes. Dans ce courrier, l'Ambassadeur expliquait que M. Nizar Nayyouf avait été transféré dans un établissement hospitalier suite à une hernie discale mais soulignait longuement que M. Nizar Nayyouf était, à l'en croire, membre d'une association extrémiste et illégale, qui commet des crimes contre la sécurité de

l'Etat en distribuant des documents qui violent les lois en vigueur. Le diplomate ajoutait par ailleurs que les aveux de M. Nayyouf avaient été obtenus sans coercition et que toute allégation de torture ou de négligence dans les soins aux prisonniers en Syrie ne pouvaient être avérées car le pays a signé tous les traités internationaux de protection des droits de l'Homme.

Dans sa réponse du 12 décembre, le REMDH remerciait l'ambassadeur et relevait les discordances importantes qu'il y avait entre le contenu de sa lettre et les informations en possession du Réseau. Nous expliquions dans cette lettre que les CDF avaient été créés en 1989 par des intellectuels, des juristes, des journalistes et des militants des droits de l'Homme en vue de promouvoir les droits de l'Homme en Syrie; qu'ils étaient devenus membre en 1991 de la FIDH, organisation bien connue et en 1997 du Réseau. En 1991 et 1992, plus de 250 membres des CDF avaient été arrêtés durant une campagne qui apparaît comme une réelle tentative de mettre fin aux activités de l'association.

Nous ajoutions que selon nos sources, Nizar Nayyouf s'était livré volontairement le 10 janvier 1992 après que sa femme et sa fille de trois ans aient été arrêtées à sa place. Le 17 mars suivant, il était condamné par une cour militaire à dix ans d'emprisonnement pour appartenance à une organisation illégale et distribution sans autorisation de tracts hostiles au gouvernement. Le déroulement de son procès s'était déroulé en violation des normes internationales qui garantissent un jugement équitable et son inculpation tout comme la sentence n'avaient pu être réexaminées en appel comme l'exige le droit international.

Enfin, nous notions que le seul moyen de lever les contradictions entre nos informations et celles du gouvernement syrien et de mettre fin à toute incompréhension était d'autoriser notre mission à rendre visite à Nizar Nayyouf, ce qui constituerait un pas effectif vers la réalisation de notre objectif commun, l'application effective des normes internationales des droits de l'Homme.

Notre lettre est restée sans réponse; nous continuons néanmoins à estimer utile cet échange de lettres avec les autorités syriennes et entendons assurer le suivi du cas de Nizar Nayyouf.

### **3. ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE PARTENARIAT OFFICIEL**

Durant l'année passée, le REMDH a agi sur plusieurs plans en direction du partenariat officiel afin de:

1. promouvoir la prise de conscience concernant la dimension des droits de l'Homme,
2. stimuler la réflexion sur la nécessité de la mise en place par les pays partenaires de mécanismes de suivi des droits de l'Homme en lien avec les ONGs,



3. faire du REMDH un réseau crédible en matière de droits de l'Homme.

### **Racisme, xénophobie, immigration et réfugiés**

Cette année, le CE a discuté à plusieurs reprises des meilleurs moyens d'élaborer une stratégie propre au Réseau et complémentaire du travail déjà accompli dans ce domaine par des organisations comme ECRE, le Forum des Migrants de l'UE, le Réseau européen contre le racisme et la campagne pour l'abolition des visas de court séjour des Ligues française et belge des droits de l'Homme.

Le CE considère que le REMDH se distingue par le fait d'être un réseau nord-sud qui se préoccupe de l'ensemble de la région euro-méditerranéenne. En conséquence, il doit agir sur des questions comme la liberté de circulation, les accords de réadmission, le respect des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme et la violence politique et les flux migratoires sud-sud.

Dans ce cadre, les membres du CE ont représenté le REMDH dans plusieurs conférences importantes sur l'immigration et le droit d'asile. La plus importante, en raison de son effet sur le partenariat officiel, fut probablement la table-ronde organisée par la commission oecuménique des églises, le Forum des citoyens de la Méditerranée et le " Migration policy group " à La Haye les 19/20 février 1999. Ce séminaire avait pour but d'élaborer des recommandations à présenter à la réunion d'experts sur l'immigration et les échanges humains, qui a eu lieu à La Haye les 1er et 2 mars et qui doit présenter un rapport au sommet de Stuttgart. Les recommandations du séminaire des 19/20 février constituent une bonne plate-forme pour l'action future du REMDH et seront diffusées à notre assemblée générale.

### **La conférence de Wilton Park**

Le REMDH a été représenté aussi à la conférence de Wilton Park qui avait pour thème: "renforcer la démocratie et le respect des droits de l'Homme" et dont les conclusions ont été soumises au sommet euro-méditerranéen de Palerme de juin 1998.

Le document final de la conférence met en exergue l'importance de la collaboration entre les sociétés civiles et les gouvernements afin de renforcer la démocratie et les droits de l'Homme, insiste sur le rôle des organisations non-gouvernementales dans l'élaboration de compromis démocratiques et l'utilité des réseaux, comme le REMDH, et la multiplication des contacts et relations entre les ONGs. Ce document a été présenté de manière résumée dans le numéro 4 de la lettre d'information du Réseau et constitue une bonne base pour des actions futures.

## Les manifestations de Stuttgart

A la réunion du CE d'avril 1998, il avait été décidé de tenir la troisième assemblée générale du Réseau en Palestine. Suite au gel temporaire des subventions de l'UE, cette assemblée générale a dû être reportée et le CE décida lors de sa réunion du Caire de la tenir à Stuttgart parallèlement au sommet euro-méditerranéen, afin de renforcer la visibilité du réseau et des ONGs travaillant dans le domaine des droits de l'Homme.

Les contacts pris avec le gouvernement allemand nous apprirent qu'à six mois de cette échéance, rien n'était encore planifié. En raison du peu de temps imparti à la préparation du Forum Civil, le CE décida de ne pas prendre la responsabilité d'organiser seul un tel événement, et arrêta les décisions suivantes:

1. tenir la troisième assemblée générale à Stuttgart,
2. identifier des partenaires allemands pour nous aider à la préparer,
3. faire savoir la disponibilité du Réseau pour participer à l'organisation d'un événement sur les droits de l'Homme après l'assemblée générale,
4. préparer en concertation avec les membres du Réseau un document d'orientation à présenter aux gouvernements partenaires avant le Sommet.

Après discussion, il fut décidé que les questions urgentes à débattre à Stuttgart sont:

1. droits de l'Homme en situation de conflit,
2. droits civils et politiques et droits économiques et sociaux,
3. immigration, droit d'asile et liberté de circulation,
4. la nécessité de renforcer le dialogue entre la société civile et le partenariat officiel.

Ayant appris peu de temps après que le Forum des Citoyens de la Méditerranée (FCM) comptait aussi organiser une manifestation à Stuttgart, nous avons décidé de coordonner nos efforts.

Grâce au concours de partenaires allemands, nous avons pris contact avec la Fondation Friedrich Ebert qui a finalement accepté d'organiser une conférence sur le thème: droits de l'Homme et citoyenneté en Méditerranée en collaboration avec le REMDH et le FCM.

Les trois partenaires n'ont eu l'accord du gouvernement allemand et de la commission de l'UE pour soutenir financièrement cette initiative qu'à la fin février. En dépit des délais très courts et des ressources financières limitées qui avaient été allouées, le CE estima que la tenue simultanée de l'assemblée générale et de cette conférence était intéressante pour nos membres. Nous remercions M. Werner Lottje, de la Diakonisches Werk, la Fondation Friedrich Ebert et le Forum des Citoyens de la Méditerranée pour leur soutien et leur collaboration avec le REMDH.

## Les séminaires de Bruxelles

En avril 1998, le CE avait décidé de tenir, au début de l'été deux séminaires à Bruxelles:

- A. un séminaire de formation sur la dimension des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone;
- B. un atelier de réflexion sur l'article 2 des Accords d'association.

L'objectif du premier séminaire était d'informer les participants sur les dispositions et les principes du processus de Barcelone, d'encourager les échanges d'idées et d'expériences entre les membres du Réseau d'une part et entre les participants et les représentants des gouvernements et de la Commission d'autre part. Le programme, finalisé début juin, comprenait des intervenants de la Commission, du Parlement européen, des gouvernements partenaires, des organisations internationales de défense des droits de l'Homme et du REMDH. Le séminaire devait traiter des thèmes suivants: les relations entre la Commission, le Parlement Européen et le Conseil des Ministres; le contexte historique du partenariat; le rôle de la Commission dans le processus de Barcelone; le fonctionnement du Parlement Européen et du Forum parlementaire Euro-Med; les programmes de la Commission en matière de droits de l'Homme; le développement des projets et leur financement dans la région euro-méditerranéenne; expériences locales et régionales "de lobbying" auprès des mécanismes de l'UE et du partenariat officiel; et enfin des ateliers sur les moyens de progresser dans le cadre du processus de Barcelone.

Le séminaire de réflexion, qui devait se tenir dans l'enceinte du Parlement Européen, devait réunir des parlementaires, des représentants du REMDH et d'autres ONGs; il avait pour objectif de mieux définir les critères et des normes plus précises pour évaluer le respect de la clause des droits de l'Homme des Accords d'Association.

Comme mentionné ci-dessus, les deux initiatives ont dû être reportées en juin 1998 suite au gel des financements de l'UE.

## 4. NOUVEAUX MEMBRES

Le Comité exécutif a approuvé cette année l'adhésion des nouveaux membres suivants:

**Au titre de membres:** Organisation arabe des droits de l'Homme (Royaume-Uni); Centre pour la liberté de la presse, Moyen-Orient et Afrique du Nord (Royaume-Uni); Espace Associatif (Maroc); Fondation pour le droit humanitaire (Liban); Conseil italien des réfugiés (Italie); Centre palestinien des droits de l'Homme (Gaza);

**Comme membres associés:** Amnesty International (bureau de l'Union européenne); Dialogue euro-arabe des citoyens, EAD (Pays-Bas); Ligue libyenne des droits de l'Homme;

**Comme membres individuels:** M. Magid Bencheikh, professeur de droit (Algérie); M. Hans Kjellund, avocat (Danemark); M. Moncef Marzouki, ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (Tunisie); Mme Christine Merkel, comité Unesco (Allemagne).

Nous les remercions de leur intérêt et ne doutons pas de la qualité de notre collaboration future.

Le CE note avec regret que beaucoup de membres n'ont pas encore payé leurs cotisations et entend en discuter après la troisième assemblée générale. Il a par ailleurs décidé d'élaborer un projet de règlement intérieur, pour préciser notamment les critères d'adhésion. Il note enfin que peu de membres ont présenté des rapports concernant les activités liées au REMDH.

## **5. LES AUTRES ACTIVITÉS**

### **Le rapport annuel**

Le CE a élaboré un avant-projet du rapport annuel. Ce rapport ambitionne d'analyser le processus de Barcelone du point de vue des droits de l'Homme, en se basant sur les cas de quelques pays et sur certaines questions-clefs, l'objectif étant de ne pas refaire un travail bien fait déjà par d'autres organisations internationales des droits de l'Homme. Ce premier rapport sera bien évidemment modeste mais il donnera un aperçu des rapports ultérieurs.

Plusieurs membres, que nous remercions, se sont portés volontaires pour contribuer à ce rapport et leurs articles sont en cours de rédaction. En raison des surcharges de travail des uns et des autres, il est probable que certains contributeurs auront des difficultés à rendre leurs papiers en temps et en heure. C'est pourquoi le CE propose de publier ce premier rapport sous la forme d'une compilation d'articles. Le projet de sommaire est joint en annexe 3.

### **La lettre d'information**

Le Réseau a publié cinq numéros de sa lettre d'information, à raison de 100 exemplaires pour chaque livraison. De deux pages, la pagination est passée à 8 avec des rubriques suivantes: 1- le réseau, 2- la dimension des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone, 3- les défenseurs des droits de l'Homme, 4- nouvelles des membres, 5- conférences. Pour des raisons logistiques évidentes, la lettre n'a pas encore de périodicité régulière.

## **Financement**

Des contacts ont été établis avec des sources de financement en France, en Suède, au Danemark, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Suisse. En novembre 1998, le REMDH a financé une visite de Khader Shkirat et Abdelaziz Benani en Suède où Eva Norström leur avait organisé une série de rencontres avec des représentants d'organismes de financement et d'organisations des droits de l'Homme. Ces contacts préliminaires aideront probablement le Réseau à mieux asseoir à l'avenir son assise financière dont l'objectif prioritaire est de garantir le financement de la traduction de tous les documents dans les trois langues officielles de travail du réseau.

## **L'équipe du Réseau**

Lors de sa réunion de Copenhague, le CE s'est constitué<sup>16</sup> et a désigné Saïd Essoulami et Philip Rudge comme conseillers du Réseau et Marc Schade-Poulsen comme directeur exécutif. Ce dernier a été le seul salarié à plein temps du Réseau durant l'année 1998. En raison du retard intervenu dans le versement de la subvention de l'UE, le chargé des relations publiques n'a pu être pourvu comme c'était prévu.

Camilla Strandsbjerg a été employée comme étudiante stagiaire à temps partiel (15 heures par semaine) jusqu'au 1er novembre 1998. Entre le 15 avril et le 1er août 1998, Karen Ormstrup Soendergaard a travaillé comme étudiante stagiaire à temps partiel et Katrine Roemhild lui a succédé le 15 août. Marit Floe Joergensen a remplacé Camilla Strandsbjerg le 1er novembre.

## **CONCLUSION**

C'est au regard du plan d'action et des priorités qu'il avait fixés que le travail du REMDH doit être évalué.

Ces priorités avaient été arrêtées comme suit: liberté d'opinion et d'expression, liberté de pensée et de conscience, liberté d'association et de réunion, protection des réfugiés et respect de la dignité humaine, et en particulier la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance.

Durant cette année, le Réseau a travaillé sur la liberté d'expression en Jordanie et la liberté d'association en Egypte.

---

<sup>16</sup> Lobbying: Kamel Jendoubi.; Développement des compétences: Bahey El Din Hassan and Morten Kjaerum. Education en matière des droits de l'Homme: Bahey El Din Hassan. Migration and réfugiés: Eva Norstroem and Stefano Leszczynski. Liberté d'expression, de réunion et d'association: Abdelaziz Bennani. Rapport annuel: Driss El Yazami. Protection des défenseurs des droits de l'Homme: Khader Shkirat. Demandes d'adhésion au REMDH: Tous les membres du Comité exécutif. Finances: Khader Shkirat. Demandes de financement: Morten Kjaerum and Khader Shkirat. Dialogue interne et administration: Morten Kjaerum.

L'action sur la Jordanie a été fructueuse et peut servir de modèle pour une action future sur la loi sur les associations en Egypte. Nous aurions probablement obtenu plus de résultats suite à la publication de notre rapport sur la Tunisie si nous avions pu mettre en oeuvre une démarche similaire à celle appliquée dans le cas jordanien.

**Concernant les questions du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance**, le REMDH n'a pas encore eu d'action effective: le CE a concentré son effort sur la définition d'une stratégie spécifique du Réseau mais plusieurs de ses membres ont participé activement aux débats sur ce thème lors de conférences importantes qui ont eu lieu cette année.

**En matière de documentation, d'information et de diffusion**, le Plan d'action avait établi comme objectifs du REMDH la promotion du dialogue sur les questions des droits de l'Homme dans la région et le renforcement du mouvement des droits de l'Homme par la mise en réseau des individus, organisations et institutions au travers de leur adhésion au REMDH. Le plan d'action avait aussi préconisé de mettre en place: 1- un réseau informatique d'information, 2- un rapport annuel, 3- un séminaire annuel, 4- des publications liées aux séminaires.

Le Réseau s'est renforcé grâce à l'adhésion de nouveaux membres, a publié 5 numéros de sa lettre d'information et a systématiquement alimenté en informations sur ses activités les membres, les organes officiels du partenariat, la presse et tous les individus et organisations intéressés.

En raison du gel des subventions, le REMDH n'a pas été en mesure de tenir son séminaire annuel, de publier son rapport annuel et de mettre sur pied son réseau d'information.

**Dans le domaine du dialogue, du lobbying et de la mobilisation**, le Réseau est désormais bien connu des organes officiels du partenariat ainsi que des organisations régionales et internationales des droits de l'Homme; il a été présent lors des conférences et séminaires les plus importants qui se sont tenus cette année sur les droits de l'Homme et la société civile dans la région. La préparation des deux séminaires qui ont été reportés, la campagne qui a fait suite au gel des financements de l'UE, les actions menées sur la Jordanie, l'Egypte, la Tunisie et la Syrie, l'engagement dans la préparations des rencontres de Stuttgart ont été autant d'occasions d'approfondir le dialogue et la concertation avec la Commission européenne, le Parlement, les représentants du Conseil de l'UE et des pays partenaires. Le REMDH tient à exprimer sa reconnaissance pour leur soutien à Article 19, Amnesty International, la FIDH, Human Rights Watch, La Fondation Friedrich Ebert, la Fondation Heinrich Böll, le Comité de Protection des Journalistes, les sections nationales de la Commission Internationale des Juristes, le Service International des droits de l'Homme, l'Observatoire des défenseurs des droits de l'Homme, Reporters sans Frontières, Dialogue euro-arabe entre Citoyens, l'Institut d'études des droits de l'Homme du Caire, l'Institut européen de recherches sur la Méditerranée et la coopération euro-arabe, le Forum des Citoyens de la

Méditerranée, le Forum des Migrants de l'UE et enfin et surtout tous ses membres pour leurs réactions et propositions.

**Concernant le volet de l'éducation, de la formation et de la protection des défenseurs des droits de l'Homme**, le réseau n'a pas encore obtenu des résultats effectifs même si les deux projets de formation mentionnés ci-dessus sont toujours à l'ordre du jour. Le gel des subventions a été le facteur majeur qui a retardé leur réalisation. Les membres du Réseau ont été ainsi empêchés de se rencontrer pour discuter comment développer des projets en commun et comment utiliser le REMDH pour renforcer leur action sur le terrain.

A plusieurs reprises durant cette année, le CE a débattu des moyens susceptibles de mettre en place un programme efficace pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, mais ces échanges n'ont pas encore abouti. Néanmoins, des membres du CE ont initié une collaboration avec la LTDH sous l'égide du REMDH, mais il est encore trop tôt pour en évaluer l'impact.

Cette année 1998 vue en conclusion une année difficile en raison des problèmes financiers mais elle fut aussi une année où ont été accomplis les premiers pas en vue de faire du REMDH un organisme crédible et efficace dans le domaine des droits de l'homme.

## Annexe 1: Principales publications, lettres et communiqués de presse en 1998

Février	Lettre d'information (anglais et français)
Mars	Lettre d'information (anglais et français)
Avril	Lettre d'information (anglais et français)
7 avril	Communiqué de presse sur la réunion du CE à Copenhague (anglais et français)
8 avril	Lettres aux ministres de la justice et de l'intérieur tunisiens (français)
8 avril	Communiqué de presse sur la mission en Tunisie (anglais, français et danois)
24 avril	Communiqué de presse sur la mission en Tunisie (anglais, français et danois).
Mai	Diffusion du rapport de la deuxième assemblée générale (130 copies, version anglaise)
25 mai	Lettre d'invitation au séminaire de formation à Bruxelles (anglais et français)
25 mai-10 juin	Invitations aux intervenants au séminaire de formation (anglais et français)
3 juin	Lettre d'invitation au séminaire à Bruxelles sur l'article 2 (anglais et français)
15 juin	Lettre aux membres du Réseau, aux participants au séminaire à Bruxelles, aux intervenants ainsi qu'au Parlement européen sur l'ajournement des séminaires à Bruxelles (anglais et français)
2 juillet	Lettre aux représentations des pays de l'UE à Bruxelles avant le premier Conseil d'Association entre l'UE et la Tunisie (anglais)
5 juillet	Lettre à la Présidence autrichienne de l'UE sur le gel des lignes budgétaires de l'UE (anglais)
7 juillet	Lettre aux membres sur le gel des lignes budgétaires de l'UE (anglais et français)
8 juillet	Communiqué de presse sur le gel des lignes budgétaires de l'UE (anglais et français)
9 juillet	Publication du rapport de la Tunisie (français) (envoyé aux membres, aux parlementaires de l'UE, à la troïka de l'UE, au comité de suivi du processus de Barcelone, aux ministres tunisiens etc.)
Juillet/Août	Lettre d'information (anglais et français)
Août/Septembre	Lettres sur le Réseau envoyées à des bailleurs de fond (anglais)
Septembre	Diffusion du rapport de la deuxième assemblée générale (50 copies, version française)
15 octobre	Communiqué de presse de la réunion du CE au Caire (arabe, anglais et français)
4 novembre	Deux lettres de réponse envoyées au Directeur Général du Département de la Presse et des Publications de la Jordanie de la part du REMDH et des ONGs internationales (anglais)



11 novembre	Communiqué de presse concernant Nizar Nayyoub et la mission REMDH en Syrie (anglais, français et arabe)
12 novembre	Publication du rapport sur la loi de la Presse et des Publication en Jordanie (anglais)
16 novembre	Communiqué de presse sur la conférence de presse de Sa'eda Kilani au Parlement européen (anglais et français).
17 novembre	Communiqué de presse sur le rapport de Jordanie (anglais et français)
1 décembre	Communiqué de presse concernant l'arrestation de Hafez Abu Saa'da.
4 décembre	Dossier de presse sur la loi jordanienne de la Presse et des Publications envoyé au Parlement européen
7 décembre	Réponse à la lettre de l'ambassade syrienne au Caire concernant le cas de Nizar Nayyoub et la mission REMDH (anglais)
12 décembre	Lettre d'information (anglais et français)
Fin Décembre	Proposition de Protocole de recommandation pour la réunion à Stuttgart envoyée aux membres du Réseau (anglais et français)
Janvier	Distribution du rapport de Jordanie en français
8 février	Lettre d'information aux membres REMDH (anglais et français) concernant les réunions à Stuttgart.

## Annexe 2: Voyages financés par le Réseau

Avril	Deux missions en Tunisie constituée de Hans Kjellund et Mohammed Anik concernant le procès en appel de Khemais Ksila
27-29 avril	Participation de Stefano Leszczynski à la <i>Première réunion méditerranéenne des Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme</i> , Marrakech
12-15 mai	Participation de Marc Schade-Poulsen et Eva Nordström à la conférence de LAW: <i>50 ans de violations des droits de l'Homme: palestiniens dépossédés</i> , Jérusalem
7-10 juin	Voyage de Marc Schade-Poulsen à Strasbourg et à Bruxelles pour préparer les deux séminaires du Réseau à Bruxelles.
17 juin	Voyage de Marc Schade-Poulsen et Kamel Jendoubi au Parlement européen à Strasbourg pour rencontrer les administrateurs des partis politiques.
27-30 juin	Voyage de Marc Schade-Poulsen et Abdelaziz Bennani à Paris et à Bruxelles pour rencontrer Driss Le-Yazami et Kamel Jendoubi et des représentants des institutions de l'UE
14 octobre	Visite de Marc Schade-Poulsen à Bruxelles pour rencontrer les administrateurs des partis du PE, la Commission, la Représentation allemande à Bruxelles et Pax Christi
18-19 octobre	Participation de Mourad Allal au séminaire de Bruno Kreisky et Dr. Karl Renner Institute sur le Partenariat euro-méditerranéen
19-22 octobre	Participation de Marc Schade-Poulsen à la conférence de Wilton Park <i>Le dialogue euro-méditerranéen: évaluation</i> (financement partiel)
9 novembre	Réunion à Paris avec Le Forum des Citoyens de la Méditerranée pour coordonner les activités de Stuttgart.
15-18 novembre	Visite de Khader Shkirat et Abdelaziz Bennani à Stockholm pour rencontrer des organisations des droits de l'Homme et des fondations
17-18 novembre	Visite de Marc Schade-Poulsen et Sa'eda Kilani au Parlement européen
26 janvier	Visite de Marc Schade-Poulsen à Bruxelles à la Fondation Friedrich Ebert pour préparer la conférence pour le sommet de Stuttgart.
2 février	Visite de Marc Schade-Poulsen à Paris et à Bruxelles pour discuter du plan d'action pour la Ligue tunisienne des droits de l'Homme et pour faire une présentation sur le sommet de Stuttgart à la réunion de coordination des droits de l'Homme au PE
5-9 février	Mission en Egypte constituée de Gilles Manceron et Thomas Rothpfeffer
23 février	Visite de Marc Schade-Poulsen et Driss Le-Yazami à Bruxelles pour préparer la conférence de Stuttgart
25 février-4 mars	Financement partiel de la tournée en Europe de la Ligue tunisienne

En outre, le REMDH a été représenté aux conférences suivantes:

10-12 mai	<i>Renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'Homme, Wilton Park.</i>
12-15 septembre	<i>Déficit social et tensions dans les relations euro-arabes, Rome.</i>
27-30 novembre	<i>La communauté marocaine expatriée et les droits de l'Homme, Tanger.</i>
9-19 décembre	<i>La citoyenneté et les droits de l'Homme des migrants dans l'Union Européenne, Bruxelles</i>
19-20 février	<i>Table ronde sur la migration et les échanges humaines, La Haye.</i>

### **Annexe 3. Rapport annuel - esquisse de mars 1999**

1. Introduction
  - A. Bref résumé du Partenariat depuis Barcelone, novembre 1995
  - B. Présentation du REMDH
  - C. Présentation des thèmes centrales du rapport
4. Protocole de recommandations
5. Droits de l'Homme dans la construction du Partenariat euro-méditerranéen
  - A. La situation des droits de l'Homme en Tunisie et dans l'UE (la Tunisie étant le premier pays avec lequel tous les états de l'UE ont signé un Accord d'Association et où une première réunion de Conseil d'Association a eu lieu)
  - B. Le rôle de l'UE dans la promotion des droits de l'Homme en Turquie après l'établissement de l'Union Douanière.
  - C. Le cas de l'Algérie: Pays engagé dans la négociation d'un Accord d'Association avec l'UE
  - D. La paix et les droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne
4. Aspects « clefs » relatifs aux droits de l'Homme dans le processus de Barcelone
  - A. Liberté d'expression dans la région euro-méditerranéenne avec une attention particulière sur les pays ayant signé un Accord d'Association avec l'UE.
  - B. Liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne avec une attention particulière sur les pays ayant signé un Accord d'Association avec l'UE.
  - C. Violence contre les femmes dans la région euro-méditerranéenne.
  - D. Formation aux droits de l'Homme.
  - E. Commerce, aide au développement et droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.
  - F. Racisme, liberté de mouvement, citoyenneté et migrants en situation irrégulière.
  - G. Droits des réfugiés et droits de l'Homme dans le processus de Barcelone.
1. Renforcement de la dimension institutionnelle des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone

**TROISIÈME PARTIE  
PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU REMDH  
AVRIL 1999 - AVRIL 2000**

## 1. INTRODUCTION

On trouvera ci-après les principaux points du programme d'activités de l'année prochaine, que le comité exécutif soumet à l'assemblée générale pour une discussion aussi ouverte que possible.

1. Le programme d'activités doit se baser sur une analyse réaliste du travail effectué en 1998, des besoins des membres et des capacités du REMDH et en particulier du secrétariat.
2. La situation financière actuelle du réseau permet de prévoir la réalisation des activités suivantes :

Organisation d'un séminaire de formation sur le processus de Barcelone;  
Publication du rapport annuel;  
Publication d'un guide sur les droits de l'Homme et le processus de Barcelone;  
Lancement d'un site Internet;  
Publication de courts rapports sur des questions des droits de l'Homme;  
Renforcement du secrétariat par l'embauche d'un (e) chargé (e) des relations publiques;  
Réunions du comité exécutif;  
Financement d'un certain nombre de voyages.

Nous essayons par ailleurs de garantir une traduction professionnelle de tous nos documents dans les trois langues de travail du réseau.

2. L'année prochaine, le réseau devrait développer son action et sa stratégie globale dans les domaines suivants :

Lobbying auprès du partenariat Euro-Méditerranéen sur les questions des droits de l'Homme  
Liberté d'association et d'expression  
Racisme, xénophobie, immigration et droits d'asile  
Formation  
Protection des défenseurs des droits de l'Homme  
Paix et résolution des conflits  
Droits des Femmes

## **2. LOBBYING AUPRÈS DES MÉCANISMES SUR LES QUESTIONS DES DROITS DE L'HOMME**

En 1998, le REMDH s'est fait connaître auprès des institutions officielles du partenariat.

Nous étions ainsi présent aux deux conférences de Wilton Park sur le processus de Barcelone auxquelles assistaient de hauts fonctionnaires en charge du partenariat euro-méditerranéen

Nous étions à l'atelier de La Haye sur l'immigration

Nous avons étroitement coopéré avec des administrations de groupes politiques et des membres du Parlement Européen sur la situation en Jordanie, le gel de certaines lignes des budget de l'UE et la préparation des deux séminaires de Bruxelles qui ont dû être reportés.

Nous avons élaboré et soumis un document d'orientation politique générale au sommet de Stuttgart

Nous avons assuré une forte présence des membres du réseau à Stuttgart

Nous sommes financés par le programme Meda-Démocratie.

L'année prochaine, nous devrions:

- A. Continuer à agir auprès des mécanismes officiels du partenariat sur les mêmes bases que l'année dernière et cibler de manière plus efficiente les différentes missions des pays auprès de l'UE
- B. Faire connaître les objectifs du REMDH dans les autres forums internationaux
- C. Renforcer notre capacité de suivi des mécanismes officiels du partenariat et
  - I. Publier un rapport annuel sous forme d'une compilation d'articles
  - II. Publier un guide sur des droits de l'Homme dans les mécanismes officiels du partenariat
  - III. Organiser un séminaire de formation sur la dimension des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone
  - IV. Encourager chaque association adhérente au REMDH à désigner une personne appelée à s'impliquer activement dans la vie du réseau
  - V. Faire une étude de faisabilité concernant l'ouverture d'un bureau à Bruxelles
  - VI. Renforcer et améliorer la coopération avec les autres organisations des droits de l'Homme ; nous pourrions à cet égard avoir comme objectif de publier, en collaboration avec des associations locales, régionales et internationales des droits de l'Homme des rapports circonstanciés sur les différents pays à l'occasion de la tenue des conseils d'associations

### **3. LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET D'EXPRESSION**

A l'occasion de notre action l'année dernière sur la liberté de la presse en Jordanie, le gouvernement de ce pays s'est montré ouvert au dialogue avec le REMDH et nous a invité à visiter le pays.

Nous devons donc assurer le suivi de cette action ; nous avons d'ors et déjà obtenu quelques résultats positifs, mais des succès supplémentaires nous aiderons probablement dans notre travail sur d'autre pays. Le meilleur moyen serait de tenir en Jordanie un séminaire sur la liberté de la presse en Méditerranée avec l'objectif d'établir un état comparatif des législations et des pratiques (et notamment des expériences positives) et déterminer ainsi les lignes d'action pour notre travail futur. Le séminaire pourrait être organisé par nos adhérents sous l'égide du REMDH

Le rapport sur la liberté d'association en Egypte va être bientôt publié, nous devrions, en collaboration avec nos partenaires égyptiens, sensibiliser le PE sur cette lancée, organiser un séminaire, au Maroc par exemple, avec toujours l'objectif de procéder à une comparaison entre les législations est les pratiques, y compris les pratiques positives, et d'élaborer un programme futur de travail

### **4. RACISME, XÉNOPHOBIE, IMMIGRATION, LE DROIT D'ASILE ET ECHANGES HUMAINS**

Le CE a souvent discuté ce thème durant les années dernières comment intervenir sur ces thèmes sans reproduire les actions réalisées par des réseaux déjà existants. Le REMDH a collaboré durant le séminaire de La Haye qui a permis d'élaborer une plate-forme de grande qualité qui a été soumise aux gouvernements des pays partenaires.

Nous estimons que le REMDH peut agir de manière spécifique sur des questions comme la liberté de circulation, les normes à respecter dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la violence politique Nous croyons que l'année prochaine verra se concrétiser ces orientations.

### **5. FORMATION (Y COMPRIS L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME)**

Le REMDH n'a pas progressé dans ce domaine l'année dernière et les deux projets qui s'étaient cristallisés lors de la deuxième assemblée générale n'ont toujours pas pu être réalisés. La raison essentielle de ce retard est que nos membres qui sont à l'origine de ces projets n'ont pu se rencontrer cette année. Nous estimons que le REMDH doit agir comme un réseau de solidarité et de soutien mutuel mais aussi comme un réseau enraciné dans des activités locales et dédié à la réalisation de projets concrets au niveau local.



Notre REMDH se développera s'il parvient à devenir un outil utile à ses membres dans leur action quotidienne. Nous suggérons que l'accès à la justice soit le thème principal pour les années futures dans le domaine de la formation. « l'accès à la justice » comprend l'action des ONG de défense des droits de l'Homme pour le renforcement de l'état de droit et la diffusion d'une culture des droits de l'Homme. Il comprend des questions comme la liberté d'association et d'expression, l'accès des minorités à la justice, les migrants, les réfugiés et les droits de la femme ; la société civile et le suivi du droit à un procès équitable et enfin le recours à l'aide juridique officielle ou non.

Nous proposons en outre de mettre sur pied un processus d'identification des besoins et des attentes des membres vis-à-vis du REMDH.

## **6. PROTECTION DES DÉFENDEURS DES DROITS DE L'HOMME**

En 1998, le Réseau a envoyé une mission en Tunisie et nous avons initié un projet de collaboration avec la Ligue tunisienne. Nous avons demandé l'autorisation aux autorités Syriennes d'envoyer une mission et nous avons envoyé, en coopération avec la FIDH, deux missions en Egypte.

Nous suggérons de continuer sur cette même base l'année prochaine en initiant et développant la coopération sur le terrain avec des organisations comme l'observatoire des défenseurs des droits de l'Homme, Alerte Internationale, Service International des droits de l'Homme, Amnesty International, Human Rights Watch et la Fédération Internationale Helsinki.

## **7. PAIX ET RÉOLUTION DES CONFLITS**

La crise du processus de paix au Moyen-Orient et les conflits armés dans la région entravent considérablement la promotion des droits de l'Homme, des prétextes sécuritaires sont utilisés par les gouvernements pour justifier les violations des droits de l'Homme et la marginalisation des organisations de défense de ces droits ; les conflits armés rendent encore plus difficile la coopération régionale entre les divers groupes de défense des droits de l'Homme.

Le REMDH n'a pas encore élaboré de stratégie spécifique sur cette question, à même de contribuer de manière positive au renforcement de l'action des associations de défense des droits de l'Homme agissant au Moyen Orient ou dans d'autres zones touchées par des conflits, il s'agit là d'un domaine d'action que le Réseau doit investir l'année prochaine.

## **8. DROITS DES FEMMES**

Il ne saurait y avoir de droits de l'Homme sans une pleine et entière égalité des droits. Le REMDH n'a pas encore intégré la question des droits de la femme dans sa stratégie générale et le nombre d'associations des femmes membres de notre réseau est encore trop faible. Le réseau doit durant l'année à venir entamer des discussions avec les associations de femmes dans la région pour voir comment il pourrait leur être utile dans leur travail et leur action.

**Le Comité exécutif du REMDH, mars 1999.**